LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard, rue Pavillon, 31 et dans nos bureaux;
A PARIS : à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an
B.-du-Rh. et départements limitrophes.	8 fr.	15 fr.	28 fr.
France et Colonies..	9 fr.	17 fr.	32 fr.
Etranger.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Samedi 26 Janvier 1918

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
75, rue de la Darse, 75
MARSEILLE
Téléph. : Direction 2-90. — Rédaction 2.72, 39-50
Bureaux à Paris : 10, rue de la Bourse
43e ANNEE — 10 cent. — N° 14.965

De Vienne à Berlin

Les deux porte-paroles de l'Austro-Allemagne viennent enfin de parler : le comte Czernin à Vienne, devant la Comsion des Affaires étrangères de la délégation d'Autriche, le comte Hertling à Berlin devant la Commission plénière du Reichstag. Le ministre des Affaires étrangères de la monarchie danubienne et le chancelier de l'empire allemand ont ainsi tenu à faire le même jour les déclarations depuis si longtemps attendues. Mais ils sont loin d'avoir tenu le même langage.

Le comte Czernin a formulé des déclarations empreintes d'un certain caractère de modération, au moins dans les parties de son discours où il ne parle qu'au nom de l'Autriche-Hongrie. Il a dit qu'il n'avait pas abandonné le programme d'une paix sans annexions ni compensations. Il a osé désavouer les folies des pangermanistes. Il a proclamé le désintéressement de la double monarchie : « Je déclare encore une fois, s'est-il écrié, que je ne demande ni un mètre carré ni un kreuser de la Russie, et que si la Russie adopte, comme cela semble être le cas, le même point de vue, la paix doit venir ». Il est évident que la grave agitation qui s'est manifestée en ces dernières semaines sur divers points du territoire de la monarchie n'est pas tout à fait étrangère à cette modération de ton et de programme.

*Par de tumultueuses manifestations dans les rues des grandes villes, par des grèves révolutionnaires, par des émeutes, les populations ont protesté contre les lenteurs et les continuels ajournements des négociations de Brest-Litovsk. La foule immense des mécontents a réclamé la paix immédiate : le ministre des Affaires étrangères de l'empereur-roi Charles a voulu tout d'abord calmer toutes ces colères, apaiser toutes ces fiévreuses et dangereuses impatiences. Déjà, — et le fait avait été très remarqué car il était des plus significatifs, — le général von Arz, chef de l'état-major austro-hongrois, s'était vu obligé de prodiguer les assurances les plus pacifistes à l'*Arbeiter Zeitung, *organe socialiste de Vienne. Le discours du comte Czernin achève la manœuvre destinée à faire tomber toute agitation populaire.*

Mais l'Autriche-Hongrie, on le sait, n'est pas plus maîtresse de sa diplomatie que de son armée, et c'est dire que l'orateur de Vienne a dû faire des concessions aux exigences de Berlin.

Le comte Czernin a fait allusion aux difficultés que l'Allemagne a soulevées à Brest-Litovsk, difficultés qui ont trait d'une part au sort futur des provinces russes occupées et d'autre part à leur évacuation par les troupes qui occupent ces territoires. Les Boches se refusent quant à présent à effectuer le retrait de leurs troupes. Et pour ce qui concerne l'avenir, ils ne visent à rien de moins qu'à la possession directe ou indirecte des provinces limitrophes à l'ancien empire moscovite, l'Allemagne invoquant à l'appui de ses ambitions conquérantes les prétendus vœux des populations. Le ministre austro-hongrois reconnaît « légitime » ce point de vue allemand et il détruit par cela même les concessions auxquelles il semble se résigner dans le reste de son discours. Enfin, tout en faisant bon accueil aux dernières propositions de M. Wilson, il s'est déclaré « fermement résolu à aller jusqu'au bout pour la défense des Alliés », y compris pour la défense des revendications allemandes relatives à la Belgique. Et c'est encore là une contradiction profonde qui a peut-être échappé à ses auditeurs, mais qui n'échappera pas aux gouvernements de l'Entente.

Quant au discours de Berlin, il ne diffère guère au fond de ceux auxquels les hommes d'Etat allemands nous ont accoutumés depuis quelque temps.

Répondant comme le comte Czernin aux quatorze articles formulés dans le message du président des Etats-Unis, le comte Hertling adhère à celles des propositions de M. Wilson qui font l'affaire de l'Allemagne : la proclamation de la liberté des mers et l'interdiction de toute guerre économique. Il feint aussi d'accorder en principe une vague adhésion à la suppression du secret diplomatique et à la limitation des armements. Mais sur les propositions concrètes, il évite de se prononcer ou bien il se prononce négativement, ou bien encore il ne se prononce que par des formules hypocrites qui prêtent à toutes les équivoques. C'est ainsi qu'il repousse l'idée de l'évacuation du territoire russe par les armées conquérantes et qu'il se réserve toute liberté relativement aux provinces limitrophes de l'empire déjà promises aux appétits boches. C'est ainsi qu'il se défend de poursuivre « l'annexion violente de la Belgique à l'Allemagne », mais qu'il se refuse à dire que l'Allemagne ne tentera pas de réaliser une autre sorte d'annexion. Le chancelier parle d'ailleurs en mêmes termes de notre territoire. « Les parties occupées de la France, dit-il, sont un gage précieux entre nos mains. Là encore l'annexion par la violence ne fait pas partie de la politique allemande officielle ». Toujours la même ambiguité dans les mots et toujours la même hypocrisie dans la pensée.

En revanche, le comte Hertling s'est montré très explicite au sujet de la question de l'Alsace-Lorraine. Reprenant à son compte le fameux « Jamais ! » de son collègue von Kühlmann, il a dit et répété avec force que l'Allemagne ne nous rendrait jamais les provinces qu'elle nous a arrachées par la violence il y a quarante-sept ans. Pour lui comme pour tous ses compatriotes, l'Alsace-Lorraine est un pays d'empire auquel il n'est pas permis de toucher. « Ce pays d'empire, s'est-il écrié, nous ne le laisserons plus jamais prendre, sous quelque beau prétexte que ce soit ». Et la dépêche qui nous apporte les paroles de l'orateur indique que cette déclaration a particulièrement été saluée de « vives approbations ».

C'est la seule partie de son discours où le chancelier de l'empire allemand ait vraiment exprimé ses sentiments en toute sincérité et en toute franchise : elle en marque pour nous l'exacte signification.

CAMILLE FERDY.

PROPOS DE GUERRE

La Poésie bolchevik

La littérature bolchevik est née. Je n'avais pas la moindre idée de ce que cela pouvait être. Je n'en puis dire autant maintenant. Je viens de lire un spécimen de littérature bolchevik, et comme je ne suis pas égoïste, je vais vous en offrir la primeur. Voici :

« Pour le moment, la Révolution russe est incapable de rejeter les annexionnistes, mais elle refuse de dissimuler les prétentions annexionnistes brutales sous la feuille de vigne de la démocratie ».

Cela n'est peut-être pas très clair, mais il ne faut pas être trop exigeant pour une littérature qui est encore dans l'enfance... On remarquera néanmoins qu'il y a dans cette phrase une image, une image hardie et fraîche : la feuille de vigne de la démocratie !... En France, où la démocratie est déjà une vieille chose, nous n'aurions pas trouvé une métaphore aussi champêtre.

L'auteur inconnu de cette phrase, qui fait partie d'une proclamation officielle, est certainement un poète, si la poésie est, comme on l'a dit, la faculté de penser en images... Et pourquoi les Bolcheviks ne seraient-ils pas poètes, s'il vous plaît ?

Tous les grands excessifs l'ont été. Robespierre taquinait la Muse ; Marie-Joseph Chénier, entre deux séances de la Convention, rimait des drames romains, et Saint-Just rédigeait ses terribles *Institutions* dans un style de pastorale avec une âme de berger arcadien... ce qui ne veut pas dire que tous ces messieurs ne furent pas très dangereux.

Les Bolcheviks n'avaient jusqu'ici que la violence ; s'ils se mettent à la poésie, ils vont devenir irrésistibles et l'Allemagne peut trembler.

ANDRE NEGIS.

L'Armée américaine en France

UN GROS EFFORT DES ETATS-UNIS

New-York, 25 Panvier.

La déclaration du président suivant laquelle les Etats-Unis auront en juin prochain un corps expéditionnaire, dont l'effectif sera double de celui qui avait été prévu primitivement, produit une profonde impression sur l'opinion publique américaine.

Le secrétaire d'Etat à la Guerre, M. Baker, confirme pleinement cette déclaration et dans une communication qu'il fait au *New-York Times*, il affirme que l'organisation militaire du War départment se perfectionne chaque jour. Il m'est impossible, déclare M. Baker, de donner aucun chiffre précis sur le nombre d'hommes que nous avons actuellement en France, ni sur celui que nous aurons dans quelques mois, mais il m'est permis d'affirmer de la façon la plus catégorique que ce nombre est beaucoup plus considérable que nous l'avions prévu dans notre programme primitif, lorsque l'Amérique est entrée en guerre. Je puis ajouter que nos troupes en France sont abondamment pourvues en vivres et en matériel.

LA GUERRE

L'artillerie se montre active dans les Flandres et sur la Meuse

Nous repoussons deux coups de main au nord de l'Aisne

Paris, 25 Janvier.

M. Clemenceau, ministre de la Guerre, a déposé un projet de loi relatif à la répression de la provocation à la désertion et à la désobéissance et du recel des déserteurs commis à l'égard des militaires appartenant à des armées alliées.

LA SITUATION

— *De notre correspondant particulier* —

Paris, 25 Janvier.

Après deux semaines d'attente, les deux premiers ministres d'Allemagne et d'Autriche se sont décidés à parler. Leur réponse concertée aux discours de M. Lloyd George et du président Wilson est ce qu'elle devait être. D'un côté, elle répond aux préoccupations de plus en plus graves de l'intérieur. De l'autre, elle est destinée à impressionner la Russie.

Vis-à-vis de l'Entente, les porte-paroles de l'ennemi se montrent opposés à tout esprit de concession. Cela ne nous étonne pas. Les événements suivront leur cours. Le grand état-major allemand, qui n'ose plus lancer sa formidable offensive, est de plus en plus convaincu qu'il aura raison de nous par ses manœuvres pacifistes, par ses intrigues et par les divisions qui peuvent en résulter entre alliés et jusque dans notre propre sein.

J'ai dit cent fois que c'était là une illusion qui coûterait cher à l'Allemagne. Les nouvelles qui parviennent de notre front me confirment plus que jamais dans cette opinion. Si le civil tient — et il serait odieux qu'il se montrât moins résolu que le combattant — le kronprinz et le parti annexionniste qui veulent la guerre jusqu'au bout s'apercevront de leur erreur à notre égard.

La Chambre des Communes a voté, hier, le bill sur les effectifs en Angleterre. Un grand Conseil de guerre interallié va avoir lieu à Versailles. Autant d'événements qui constituent des réponses aux palabres officielles de Vienne et de Berlin.

MARIUS RICHARD.

SUR NOTRE FRONT

Communiqué officiel anglais

25 Janvier.

L'artillerie ennemie s'est montrée active, dans la soirée d'hier et pendant la première partie de la nuit, à l'ouest de La Vacquerie et aux environs de Passchendaele.

Aucun autre événement important à signaler.

Le Congrès de Nottingham

Une déclaration de M. Renaudel

Londres, 25 Janvier.

M. Renaudel fait la déclaration suivante :

Pendant la Conférence on profite de la présence des représentants des partis socialistes travaillistes des divers pays alliés pour discuter les arrangements pour la Conférence interalliée à tenir le 20 février dans le but d'arriver à un accord sur les lignes générales du mémorandum du mouvement travailliste britannique, relativement aux buts de guerre.

Il a été convenu au cours des conversations que ce mémorandum serait soumis, ainsi que les amendements possibles, à la réunion du 17 février du Conseil national du Parti socialiste français et en même temps à la Fédération française des Syndicats et que, avant cette date, les conversations se poursuivraient à Paris relativement aux détails du mémorandum en continuant tous les efforts afin de s'assurer par la même procédure l'adhésion du mouvement travailliste des Etats-Unis et des autres pays alliés au même mémorandum.

Les représentants belges nous ont informés que, d'ici quelques jours, ils seront en mesure d'envoyer au mouvement travailliste britannique l'adhésion du parti travailliste belge aux lignes principales du mémorandum britannique. Les délégués croient que de cette façon la totalité des organisations des travailleurs seront en état d'arriver sous peu à un accord relativement à leurs buts de guerre et de demander alors aux organisations des travailleurs des autres pays belligérants s'ils participeront à une action commune pour établir une paix durable sanctionnant la défaite de l'impérialisme dans le monde entier. (Applaudissements).

1.273e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 25 Janvier.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

Au nord de l'Aisne, nous avons aisément repoussé deux coups de main ennemis sur nos petits postes.

Activité des deux artilleries ; assez vive, dans la première partie de la nuit, sur le front du bois Le Chaume. Nuit calme partout ailleurs.

AVIATION

Deux avions allemands ont été abattus dans la journée du 24, dont l'un par le tir de nos canons spéciaux.

Les Ministres italiens à Londres

M. ORLANDO CHEZ LLOYD GEORGE

Londres, 25 Janvier.

Le « Times » annonce que M. Orlando a eu jeudi une longue entrevue avec M. Lloyd George. Il y a lieu de croire qu'on profitera de la visite de M. Orlando pour dissiper les malentendus qui se sont élevés en Italie à propos des allusions aux aspirations italiennes faites par M. Lloyd George dans son récent discours sur les buts de guerre et pour rendre plus étroite la coopération des forces franco-britanniques avec l'armée italienne sur la Piave.

La Paix russo-allemande

Les négociations de Brest-Litovsk

Le général Hoffmann expose les desiderata allemands

Pétrograde, 25 Janvier.

Suivant la *Vetchernaya Potchta*, dans les milieux ukraniens de Pétrograde on rapporte qu'après la dernière séance officielle qui fut tenue à Brest-Litovsk, au cours d'un entretien particulier, la délégation russe demanda catégoriquement quelles sont les exigences définitives des Allemands. En réponse, le général Hoffmann déploya une carte et traça une ligne partant du littoral du golfe de Finlande à l'est des îles de Monsund, allant à Walk, puis, de là, à l'ouest de Minsk pour gagner Brest-Litovsk.

Le général Hoffmann a déclaré : « Telle devra être la frontière russo-allemande ! »

Comme les délégués maximalistes demandaient quelle serait la frontière au sud de Brest-Litovsk, le général Hoffmann répondit :

« Cette question n'est plus de votre compétence, parce que nous établissons la frontière avec le gouvernement ukranien ».

M. Kameneff demanda alors : « Et si nous repoussons ces conditions ? » Hoffmann répliqua d'un ton ferme : « Alors nous occuperons Reval dans huit jours ! »

Sur cette réponse, les délégués bolcheviks demandèrent à réfléchir puis, peu après, proposèrent une suspension de dix jours. Les Allemands acquiescèrent, mais en faisant remarquer que c'est le dernier délai qui peut être accordé.

Les pourparlers de Pétrograde

Pétrograde, 25 Janvier.

Après une suspension de huit jours, la Commission russo-allemande de Pétrograde a repris sa délibération. Dès le début de la séance, un délégué russe a donné lecture de la réponse du Conseil des commissaires à la question posée par les Austro-Allemands relativement à la reconnaissance par la Russie des conventions de La Haye et de Stockholm. Cette réponse déclare que si les Allemands insistent sur le maintien des privilèges des officiers, le gouvernement russe se verra obligé de ne pas reconnaître les dites conventions. Malgré cet avertissement préalable, la délégation austro-allemande a cru devoir poursuivre les pourparlers. Les débats se sont donc engagés sur les questions de législation des droits des officiers et des soldats prisonniers.

Les déclarations du comte Czernin et la délégation russe

Pétrograde, 24 Janvier.

(Source maximaliste).

La déclaration publique faite à la délégation des ouvriers de Vienne par le comte Czernin affirmant que la délégation autrichienne à Brest-Litovsk observe une attitude pacifique cause un vif étonnement.

Le comte Czernin s'est conduit comme le second de von Kuhlmann et pas une seule fois dans la moindre mesure, ne lui a opposé sa politique annexionniste de l'Allemagne. La délégation autrichienne, au nom des puissances alliés, a fait une déclaration repoussant l'évacuation des territoires et le referendum. Il semble que le comte Czernin en prononçant de telles paroles s'occupe d'apaiser les masses ouvrières et non d'instituer une vérité historique.

Le Blé des Etats-Unis pour l'Entente

Washington, 25 Janvier.

Les Alliés ayant besoin de 75 à 100 millions de boisseaux de blé, le contrôleur du ravitaillement a pris des mesures pour s'assurer 30 % de la production totale des farines aux Etats-Unis. Les autorités sont d'avis que les Etats-Unis sont à même de fournir aux Alliés 90 millions de boisseaux de blé convertis en farine à partir de maintenant et jusqu'à la prochaine récolte disponible et ceci sans mettre le moins du monde en danger les approvisionnements nécessaires pour l'Amérique.

L'Affaire Caillaux

Une déclaration de M. René Renoult

Paris, 25 Janvier.

Une allusion ayant été faite à M. René Renoult dans les choix d'hommes politiques de M. Caillaux inscrits au *Rubicon*, M. René Renoult nous prie de dire que, non seulement il n'a eu à désigner personne à l'ancien président, mais qu'il n'a jamais eu connaissance, directement ou indirectement, ni en ce qui le concerne personnellement, ni en ce qui concerne qui que ce soit ou quoi que ce soit, des projets qu'on représente comme étant ceux de M. Caillaux.

M. Caillaux assiste à la levée des scellés

Paris, 25 Janvier.

Ce matin, le capitaine Bouchardon a reçu la déposition d'un réfugié du Nord qui s'est trouvé à Rome à la même époque que M. et Mme Caillaux.

Dans l'après-midi, le député de Mamers a été amené de la Santé au Palais de Justice et, en sa présence, dans le cabinet de M. Bouchardon, les scellés ont été ouverts et les titres et valeurs remis à l'expert Doyen qui assistait à l'opération. On sait que celui-ci a reçu pour mission de procéder à l'examen de ces titres et d'en déterminer l'origine et le prix.

Le scellé des documents politiques a été violé

Paris, 25 Janvier.

Le *Temps* publie la déclaration suivante qui lui a été faite par Me Pascal Ceccaldi, l'un des avocats de M. Joseph Caillaux :

« Je maintiens que le scellé contenant les documents politiques a été violé et que constatation de cette violation a été mentionnée au procès-verbal ».

Le défenseur de M. Caillaux refuse d'ailleurs d'indiquer quel était le contenu de ce scellé et où il aurait été ouvert.

Le «Codicille» du coffre-fort de Mamers

Paris, 25 Janvier.

Pourquoi a-t-on donné à la pièce remise par M. Caillaux à son avocat, après son arrestation, le nom de « codicille » ? Parce que c'est sous ce titre qu'elle a été trouvée dans le coffre-fort que possédait M. Caillaux à Mamers et qui fut ouvert par autorité de justice en même temps que celui de Florence. Deux enveloppes distinctes portaient la mention : *Ceci est mon testament*, l'autre : *Codicille à mon testament*.

Ces enveloppes furent laissées intactes, et, à l'inventaire des pièces à Paris, le magistrat instructeur estimant qu'elles n'avaient pas de rapport avec les faits qu'il était chargé d'instruire les rendit sans prendre connaissance de leur contenu. Or, si le codicille contenait des modifications aux dispositions testamentaires de l'ancien président du Conseil, il consignait aussi les modifications que, à la réflexion, il croyait pouvoir apporter tant à ses conceptions politiques qu'à la façon dont il avait apprécié les hommes dont il avait compté faire ses collaborateurs ou qu'il désirait éloigner. Le document porte la date du 31 juillet 1917 et comprend une demi-douzaine de feuillets. Il a donc été rédigé au moins dix-huit mois après « le plan de la mobilisation ». C'est surtout à la politique financière suivie pendant la guerre par les différents gouvernements que M. Caillaux adresse ses critiques. Il la déclare mesquine et périlleuse et y oppose les conceptions visant un prélèvement sur le capital. Puis il insiste sur la nécessité absolue de donner au gouvernement une autorité absolue et incontestée. Enfin, il s'étend sur les origines de guerre. Il en profite pour justifier sa conduite au moment d'Agadir. Il reconnaît que l'Allemagne dans sa conduite vis-à-vis des nations de l'Entente, a commis de lourdes fautes et s'est livrée à d'inutiles provocations, mais pense que, malgré cela, il aurait été possible de parvenir pacifiquement à la solution de questions irritantes entre la France et l'Allemagne.

Une rectification du général Faurie

Paris, 25 Janvier.

*Le général Faurie adresse à l'*Echo de Paris *la lettre suivante :*

Monsieur le Directeur,

L'*Echo de Paris*, dans son numéro du 16 janvier, a mis mon nom en avant comme futur gouverneur militaire de Paris, dans le fameux complot dont il a été parlé. Le même journal mentionne que M. Caillaux avait présidé une conférence faite par moi à Mamers. Permettez-moi, sur ces deux points, quelques explications.

D'abord, la conférence : J'avais résolu de faire moi-même, dans la 4e région que je commande, une série de conférences sur « les mensonges allemands qui ont amené la guerre actuelle ». A ces conférences destinées aux officiers, sous-officiers et soldats, j'invitai les autorités civiles et les élèves des classes supérieures. C'était là d'excellente besogne, comme l'a constaté toute la presse locale, car le récit des mensonges allemands, dont beaucoup étaient inconnus de mes auditeurs, produisit une impression profonde. Je parlai ainsi successivement à Chartres, Alençon, Laval, Le Mans, Mamers, sous la présidence des préfets dans les chefs-lieux de départements. Je devais encore faire deux conférences à La Flèche et à Dreux. M. Caillaux, de passage dans la Sarthe, pour présider le Conseil général, assista tout naturellement à ma conférence, qui était alors la septième de celles déjà faites.

Je passe au second point : Ma nomination éventuelle au poste de gouverneur de Paris. D'après votre journal, j'aurais fait partie d'un complot rocambolesque qui, s'il existe, relève de la pathologie mentale. Or, jamais M. Caillaux ne m'a parlé de ce complot ; jamais il ne m'a fait aucune offre. Au surplus, je n'en aurais pas accepté. Je défie toute contradiction sur ce sujet. J'ajoute que, dès le premier jour, j'ai protesté auprès du ministre de la Guerre.

Dans ces conditions, sur quoi vous basez-vous pour citer mon nom ? Je commande la 4e région depuis plus de trois ans. Personne n'oserait affirmer que j'y ai fait acte politique. J'en appelle au témoignage de M. le baron de Mackau, député de ma région. J'ai fait constamment et exclusivement mon devoir de soldat, apportant toute mon ardeur à l'instruction et à l'éducation des milliers de soldats envoyés en renforts sur le front.

Voilà, Monsieur le Directeur, ce que vous aurez pu considérer avant de mettre mon nom en avant. Votre patriotisme ne sent-il donc pas quelle tristesse j'éprouve, moi, engagé volontaire et combattant de 1870, d'avoir à descendre à une pareille protestation ?

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Général FAURIE.

UN NOUVEAU SCANDALE

L'affaire Goldsberger

Paris, 25 Janvier.

Nous nous sommes adressés au « Comptoir » que M. Goldsberger eut trop longtemps l'inexplicable honneur de diriger et qui, comme on s'en souvient, a reçu de l'Etat le monopole de l'importation et de la distribution des métaux. Un de ses principaux administrateurs nous a déclaré :

« Moralement, vos craintes sont, sans doute, excessives. M. Goldsberger est entré chez nous en 1904, sous les auspices d'un homme dont l'honorabilité est indiscutable, M. de Janzé, qui était d'ailleurs son parent par alliance. Nous n'avons eu qu'à nous louer de son intelligence et de son travail et demeurons convaincus qu'il a rempli sa tâche avec dévouement et loyauté. Matériellement, vos informations sont peut-être exactes. Aussi, dès que la décision ministérielle du 31 août 1917 eut donné à notre Comité un caractère officiel, avons-nous décidé de remplacer M. Goldsberger par une personnalité française qui fut au-dessus de toute critique. C'est le commandant d'artillerie Euverte qui a pris sa succession.

« Les démarches entreprises auprès de la légation suisse pour savoir si M. Goldsberger avait fait enregistrer sa naturalisation comme citoyen helvétique ont été vaines et les autorités communales suisses ont attesté, d'accord avec le consul de France, qu'aucune mention quelconque ne figurait en marge de son acte de naissance. Lorsque, saisi de ces faits, M. Clemenceau ordonna de les soumettre à l'enquête, M. Goldsberger fut amené devant le commissaire spécial, M. Mallet, et fut dans l'impossibilité d'apporter la preuve précise de la naturalisation suisse dont il se prévalait ».

Aux déclarations du Comité d'exportation il convient d'ajouter une précision. A partir de fin septembre 1917, c'est, à la vérité, le commandant Euverte qui a pris officiellement la direction de ses opérations. Mais il a conservé jusqu'à hier la collaboration de M. Goldsberger.

LE REGIME DES RESTRICTIONS

La Carte générale d'Alimentation

Paris, 25 Janvier.

L'Office central des Vivres a adopté le principe d'une carte générale d'alimentation qui, très vraisemblablement, recevra son application à partir du 1er mars prochain et qui est destinée à remplacer toutes les autres cartes existantes à ce jour.

Chaque chef de famille devra remplir un imprimé déclarant les personnes habitant sous son toit, leur sexe, leur âge, leur profession, etc., et adresser cet imprimé à la Mairie. La carte portera une souche que la Mairie conservera et qui lui permettra de constituer le sommier des consommateurs. A la carte seront joints soixante-douze coupons. Sur ce nombre, douze coupons seront en longueur et porteront chacun l'indication du mois pendant lequel ils pourront être utilisés. C'est donc six fois douze coupons que portera la carte. De cette façon la carte pourra servir à l'obtention de douze denrées différentes, selon qu'il aura été décidé que la première série sera, par exemple pour le charbon, la deuxième pour le pain, etc., etc.

Un emplacement sera réservé à l'indication de la catégorie. Il y en aura douze (marquées par lettres alphabétiques allant de A à L). Mais ces catégories seront réparties en quatre groupes :

1° Les enfants de moins de 13 ans, catégorie A pour ceux de 1 à 3 ans ; catégorie B pour ceux de 3 à 7 ans ; catégorie C pour ceux de 7 à 13 ans.

Feuilleton du *Petit Provençal* du 26 Janvier.

— 22 —

LE COMTE DE

Monte-Cristo

— Laquelle ?

— Je ne t'offrirai pas un million, moi, car je ne pourrais pas te le donner ; mais je t'offrirai cent écus si tu veux, la première fois que tu iras à Marseille, descendre jusqu'aux Catalans, et remettre une lettre à une jeune fille qu'on appelle Mercédès ; pas même une lettre, deux lignes seulement.

— Si je portais ces deux lignes et que je fusse découvert, je perdrais ma place, qui est de mille livres par an, sans compter les bénéfices et la nourriture ; vous voyez donc bien que je serais un grand imbécile de risquer de perdre mille livres pour en gagner trois cents.

— Eh bien ! dit Dantès, écoute et retiens bien ceci : si tu refuses de porter deux lignes à Mercédès ou tout au moins de la prévenir que je suis ici, un jour je t'attendrai caché derrière ma porte, et au moment où tu entreras je te briserai la tête avec cet escabeau.

— Des menaces ! s'écria le geôlier en faisant un pas en arrière et en se mettant sur la défensive ; décidément la tête vous tourne; l'abbé a commencé comme vous, et dans trois jours vous serez fou à lier, comme lui; heureusement que l'on a des cachots au château d'If.

Dantès prit l'escabeau et le fit tournoyer autour de sa tête.

— C'est bien ! c'est bien ! dit le geôlier, eh bien, puisque vous le voulez absolument, on va prévenir le gouverneur.

— A la bonne heure ! dit Dantès en reposant son escabeau sur le sol et en s'asseyant dessus, la tête basse et les yeux hagards, comme s'il devenait réellement insensé.

Le geôlier sortit, et un instant après rentra avec quatre soldats et un caporal.

— Par ordre du gouverneur, dit-il, descendez le prisonnier un étage au-dessous de celui-ci.

— Au cachot alors, dit le caporal.

— Au cachot : il faut mettre les fous avec les fous.

Les quatre soldats s'emparèrent de Dantès qui tomba dans une espèce d'atonie et les suivit sans résistance.

On lui fit descendre quinze marches, et on ouvrit la porte d'un cachot dans lequel il entra en murmurant :

— Il a raison, il faut mettre les fous avec les fous.

La porte se referma, et Dantès alla devant lui, les mains étendues jusqu'à ce qu'il sentît le mur ; alors il s'assit dans un angle et resta immobile, tandis que ses yeux, s'habituant peu à peu à l'obscurité, commençaient à distinguer les objets.

Le geôlier avait raison, il s'en fallait bien peu que Dantès ne fût fou.

IX

LE SOIR DES FIANÇAILLES

Villefort, comme nous l'avons dit, avait repris le chemin de la place du Grand-Cours, et en rentrant dans la maison de madame de Saint-Méran, il trouva les convives qu'il avait laissés à table passés au salon et prenant le café.

Renée l'attendait avec une impatience qui était partagée par tout le reste de la société. Aussi fut-il accueilli par une exclamation générale :

— Eh bien ! trancheur de têtes, soutien de l'Etat, Brutus royaliste ! s'écria l'un, qu'y a-t-il ? voyons !

— Eh bien ! sommes-nous menacés d'un nouveau régime de la Terreur ? demanda l'autre.

— L'ogre de Corse serait-il sorti de sa caverne ? demanda un troisième.

— Madame la marquise, dit Villefort s'approchant de sa future belle-mère, je viens vous prier de m'excuser si je suis forcé de vous quitter ainsi.... Monsieur le marquis, pourrais-je avoir l'honneur de vous dire deux mots en particulier ?

— Ah ! mais c'est donc réellement grave ? demanda la marquise en remarquant le nuage qui obscurcissait le front de Villefort.

— Si grave que je suis forcé de prendre congé de vous pour quelques jours ; ainsi, continua-t-il en se tournant vers Renée, voyez s'il faut que la chose soit grave.

— Vous partez, monsieur ? demanda Renée, incapable de cacher l'émotion que lui causait cette nouvelle inattendue.

— Hélas ! oui, mademoiselle, répondit Villefort : il le faut.

— Et où allez-vous donc ? demanda la marquise.

— C'est le secret de la justice, madame ; cependant si quelqu'un d'ici a des commissions pour Paris, j'ai un de mes amis qui partira ce soir et qui s'en chargera avec plaisir.

Tout le monde se regarda.

— Vous m'avez demandé un moment d'entretien ? dit le marquis.

— Oui, passons dans votre cabinet, s'il vous plaît.

Le marquis prit le bras de Villefort et sortit avec lui.

— Eh bien ! demanda celui-ci en arrivant dans son cabinet, que se passe-t-il donc ? parlez.

— Des choses que je crois de la plus haute gravité et qui nécessitent mon départ à l'instant même pour Paris. Maintenant, marquis, excusez l'indiscrète brutalité de la question, avez-vous des rentes sur l'Etat ?

— Toute ma fortune est en inscriptions ; six à sept cent mille francs à peu près.

— Eh bien ! vendez, marquis, vendez, ou vous êtes ruiné.

— Mais, comment voulez-vous que je vende d'ici ?

— Vous avez un agent de change, n'est-ce pas ?

— Oui.

— Donnez-moi une lettre pour lui, et qu'il vende sans perdre une minute, sans perdre une seconde ; peut-être même, arriverai-je trop tard.

— Diable ! dit le marquis, ne perdons pas de temps.

Et il se mit à table et écrivit une lettre à son agent de change, dans laquelle il lui ordonnait de vendre à tout prix.

— Maintenant que j'ai cette lettre, dit Villefort en la serrant soigneusement dans son portefeuille, il m'en faut une autre.

— Pour qui ?

— Pour le roi.

— Pour le roi ?

— Oui.

Mais je n'ose prendre sur moi d'écrire ainsi à Sa Majesté.

— Aussi, n'est-ce point à vous que je la demande, mais je vous charge de la demander à M. de Salvieux. Il faut qu'il me donne une lettre à l'aide de laquelle je puisse pénétrer près de Sa Majesté sans être soumis à toutes les formalités de demande d'audience, qui peuvent me faire perdre un temps précieux.

— Mais n'avez-vous pas le garde des sceaux, qui a ses grandes entrées aux Tuileries, et par l'intermédiaire duquel vous pouvez jour et nuit parvenir jusqu'au roi ?

— Oui, sans doute, mais il est inutile que je partage avec un autre le mérite de la nouvelle que je porte. Comprenez-vous ? le garde des sceaux me relèguerait tout naturellement au second rang et m'enlèverait tout le bénéfice de la chose. Je ne vous dis qu'une chose, marquis : ma carrière est assurée si j'arrive le premier aux Tuileries, car j'aurai rendu au roi un service qu'il ne lui sera pas permis d'oublier.

— En ce cas, mon cher, allez faire vos paquets ; moi j'appelle de Salvieux, et je lui fais écrire la lettre qui doit vous servir de laissez-passer.

— Bien, ne perdez pas de temps, car dans un quart d'heure il faut que je sois en chaise de poste.

— Faites arrêter votre voiture devant la porte.

— Sans aucun doute ; vous m'excuserez auprès de la marquise, n'est-ce pas ? auprès de mademoiselle de Saint-Méran, que je quitte dans un pareil jour avec un bien profond regret.

— Vous les trouverez toutes deux dans mon cabinet, et vous pourrez leur faire vos adieux.

— Merci cent fois ; occupez-vous de ma lettre.

Le marquis sonna ; un laquais parut.

— Dites au comte de Salvieux que je l'attends... Allez, maintenant, continua le marquis s'adressant à Villefort.

— Bon, je ne fais qu'aller et venir.

Et Villefort sortit tout courant ; mais à la porte il songea qu'un substitut du procureur du roi qui serait vu marchant à pas précipités risquerait de troubler le repos de toute une ville ; il reprit donc son allure ordinaire, qui était toute magistrale.

A sa porte il aperçut dans l'ombre comme un blanc fantôme qui l'attendait debout et immobile.

C'était la belle fille catalane, qui, n'ayant pas de nouvelles d'Edmond, s'était échappée à la nuit tombante du Pharo pour venir savoir elle-même la cause de l'arrestation de son amant.

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite à demain.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.

Voir le film Monte-Cristo *dans les Cinémas passant les films Pathé frères.*

2° Adolescents, de 13 à 18 ans et femmes de 18 à 45 ans, travailleurs de force, catégorie D ; travailleurs de petits métiers, catégorie E ; travailleurs manuels, catégorie F.

3° Hommes de 18 à 30 ans, travailleurs de force, catégorie G ; travailleurs de petits métiers, catégorie H ; travailleurs non manuels, catégorie I.

4° Hommes au-dessus de 50 ans et femmes au-dessus de 45 ans, travailleurs de force, catégorie J ; travailleurs de petits métiers, catégorie K ; travailleurs non manuels, catégorie L.

Nous avons dit qu'il y aurait six lignes de douze coupons chacune. Ces lignes seront marquées de 1 à 6.

Admettons que du jour au lendemain, on veuille rationner le sel. Il suffira d'indiquer le numéro de la ligne affectée au sel et de fixer la quantité à laquelle chaque coupon donnera droit pour que chacun sache instantanément de quelle façon il sera pourvu et comment s'y prendre.

Maintenant, comment le porteur de la carte monnayera-t-il, si on ose s'exprimer ainsi, son coupon ?

C'est bien simple : Il lui suffira de porter le dit coupon soit à la Mairie, soit dans un bureau de poste, soit dans tout autre endroit qui sera ultérieurement désigné pour recevoir un certain nombre de tickets qui lui assureront chez les fournisseurs les quantités fixées par le gouvernement et en raison de la catégorie dont il fera partie. La même opération avec les autres lignes du carnet pourra se renouveler de la même manière pour les autres denrées que l'on se verra dans l'avenir obligé de rationner.

La Question de la Paix

Le Chancelier d'Allemagne répond au Message de Wilson

Bâle, 25 Janvier.

Nous avons donné hier le début du discours du comte Hertling à la Commission plénière du Reichstag. Voici la suite et la fin de ce document.

Le chancelier continue son discours. Il parle de l'attitude des puissances de l'Entente, qui s'est modifiée ces temps derniers. Il répond au discours de M. Lloyd George.

Le message de Wilson

C'est ensuite la réponse au président Wilson :

J'en viens maintenant à M. Wilson. Là aussi, je reconnais, messieurs, que le ton est devenu autre. Il semble que la fin de non recevoir qui fut unanimement opposée à la tentative de M. Wilson, pour semer par sa note au pape, la désunion entre le peuple et le gouvernement allemands, ait produit son effet. Cet échec sur toute la ligne a pu mettre M. Wilson dans le droit chemin. Ce commencement est peut-être un fait, car déjà du moins, il n'est plus question de l'oppression du peuple allemand par son gouvernement autocratique, et les attaques antérieures contre la maison des Hohenzollern ne sont pas renouvelées.

Je ne veux pas m'arrêter à la représentation inexacte de la politique allemande, qui est encore faite dans le message de M. Wilson, mais je veux parler en détail des questions traitées par le président américain.

Ce ne sont pas moins que quatorze articles dans lesquels est formulé son programme de paix. Je fais appel à votre patience, si j'expose ici aussi brièvement que possible ces quatorze points.

Le premier point demande qu'il n'y ait plus d'accords internationaux secrets.

Messieurs, l'histoire apprend que c'est nous qui pouvons le mieux nous déclarer d'accord avec une large publicité des accords diplomatiques. Je rappelle que notre alliance défensive avec l'Autriche-Hongrie est connue dans le monde entier depuis 1888, tandis que les accords offensifs des Etats ennemis furent connus seulement pendant le cours de la guerre et virent la lumière du jour en dernier lieu par la découverte des archives secrètes de la Russie.

Les négociations entièrement publiques de Brest-Litovsk montrent aussi que nous pourrions être tout à fait disposés à accepter cette proposition de déclarer générale la publicité des négociations.

La liberté des mers

M. Wilson demande comme deuxième point la liberté des mers. La complète liberté de la navigation en temps de guerre, comme en temps de paix est aussi présentée par l'Allemagne comme une des plus importantes revendications de l'avenir. Il n'y a donc là aucune divergence de vues.

La restriction formulée à la fin par M. Wilson n'est pas compréhensible; elle semble superflue. Le mieux serait de ne pas la maintenir.

Mais il serait très important pour la liberté de la navigation dans l'avenir qu'on pût renoncer aux points d'appui fortifiés pour les flottes sur les voies internationales importantes, comme celles qu'entretient l'Angleterre à Gibraltar, à Malte, à Aden, à Hong-Kong, aux îles Falkland et en plusieurs autres endroits.

La question économique

Le troisième point concerne la suppression de toutes les barrières économiques. Nous aussi, nous sommes entièrement d'accord pour la suppression des barrières économiques qui entravent inutilement le commerce. Nous aussi, nous condamnons la guerre économique, qui porterait inévitablement en elle les germes de complications militaires futures.

Les armements et les colonies

Quatrièmement, la limitation des armements peut facilement se discuter. La situation financière de tous les Etats européens après la guerre devrait déjà apporter l'aide la plus efficace à la solution satisfaisante de cette question. (Approbation). On voit donc, Messieurs, que sur ces quatre points on pourrait arriver sans difficultés à une entente.

Un autre point concerne le règlement des difficultés coloniales. Il pourrait, dans la pratique, amener quelques difficultés. Je crois, en tous cas, qu'on peut laisser à la plus grande puissance coloniale, l'Angleterre, le soin de savoir comment elle s'arrangera de cette proposition de son alliée. Etant donné la réforme complète de l'empire colonial mondial que nous réclamons aussi, il sera encore temps d'en parler au moment voulu.

La Russie

Au sujet du point six, évacuation du territoire russe, je dois repousser cette immixtion tardive au nom des puissances de la Quadruplice, puisque les Etats de l'Entente ont refusé de participer, dans le délai convenu, aux négociations. Ce sont là des questions qui regardent exclusivement la Quadruplice et la Russie.

Je persiste à espérer que par la reconnaissance des droits des peuples limitrophes de l'ancien empire russe, on réussira à arriver à de bonnes relations tant avec eux qu'avec le reste de la Russie, à laquelle nous souhaitons de la façon la plus pressante, le retour à une situation ordonnée, garantissant le calme et la prospérité du pays.

Le point sept parle de la Belgique. A ce sujet, il a été dit plusieurs fois par mes prédécesseurs qu'à aucun moment pendant la guerre, l'annexion violente de la Belgique à l'Allemagne ne constitua une partie du programme de la politique allemande.

La question belge fait partie de questions dont les détails seront réglés par les négociations de paix.

Tant que nos adversaires ne se placeront pas, sans réserve, à ce point de vue, que l'intégrité des territoires alliés offre la seule base possible des conversations de paix, je dois persister dans l'attitude adoptée constamment jusqu'ici pour repousser toute discussion anticipée de la question belge en dehors de la discussion générale.

L'Allemagne et la France

Le point huit concerne la libération du territoire français. Les parties occupées de la France sont un gage précieux entre nos mains. Là encore l'annexion par la violence ne fait pas partie de la politique allemande officielle.

Le comte Hertling continue :

Les conditions et modalités de l'évacuation qui doivent tenir compte des intérêts vitaux de l'Allemagne devront être décidés entre l'Allemagne et la France. Je ne peux qu'insister expressément encore une fois sur ce point qu'il ne peut absolument jamais être question d'une séparation du pays d'empire que le germanisme s'est toujours plus profondément incorporé, qui économiquement s'est toujours développé davantage d'une façon qui donne toute satisfaction, dont plus de 87 % de la population emploie l'allemand comme langue maternelle : ce pays d'empire nous ne le laisserons plus jamais prendre sous quelque beau prétexte que ce soit (Vives approbations).

Avec l'Italie et les Balkans

En ce qui concerne les points neuf, dix et onze traités par M. Wilson, ils affectent aussi bien par la question des frontières italiennes que par le développement ultérieur de la monarchie austro-hongroise, la question de l'avenir des peuples balkaniques, points qui touchent en majeure partie surtout aux intérêts politiques de notre allié austro-hongrois. Là où les intérêts allemands sont en jeu ils seront sauvegardés de la façon la plus attentive. Pourtant, je voudrais laisser d'abord au ministre des Affaires étrangères austro-hongrois le soin de répondre sur ces points aux propositions de M. Wilson, en étroite union avec la monarchie du Danube.

C'est un point essentiel que notre politique présente doit être une directive pour l'avenir de la fidèle fraternité des armes qui fit si brillamment ses preuves pendant la guerre et qui doit exercer aussi son effet pendant la paix. Nous mettrons, pour notre part, tout en œuvre pour que se fasse une paix tenant compte des légitimes revendications de l'Autriche-Hongrie.

L'intégrité de la Turquie

De même à propos des questions traitées par M. Wilson au paragraphe douze qui concernent nos fidèles, braves et puissants alliés turcs, je ne voudrais aucunement empiéter sur les droits de leurs hommes d'Etat, l'intégrité de la Turquie, la sécurité de sa capitale qui est en connexion étroite avec la question des droits représentant des questions d'intérêt vital également pour l'Allemagne. Notre allié peut compter toujours sur notre appui le plus énergique.

La Pologne

Le point treize traite de la Pologne. Ce n'est pas l'Entente qui n'eut jamais pour la Pologne que des paroles creuses et, avant la guerre, n'intervint jamais en sa faveur, qui ont libéré la Pologne du régime tsariste qui opprimait son caractère national. Qu'on veuille donc aussi laisser à l'Allemagne, à l'Autriche-Hongrie et à la Pologne, le soin de se mettre d'accord sur la forme future de ce pays comme le prouvent les négociations et les communications de l'année dernière. Nous sommes entièrement sur la voie pour y arriver.

La Société des nations

En ce qui concerne le dernier point, qui traite de la Fédération des peuples, j'accueille avec sympathie toute idée qui exclut pour l'avenir la possibilité et la vraisemblance de guerres. Si l'idée suggérée par M. Wilson d'une Fédération des peuples apparaît comme conçue dans un esprit de complète équité à l'égard de tous les peuples et entièrement dégagée de toutes préventions, le gouvernement allemand est volontiers disposé à examiner de plus près les bases d'une semblable ligue des peuples après que toutes les autres questions pendantes auront été réglées.

Messieurs, vous avez pris connaissance du discours de M. Lloyd George et des propositions de M. Wilson. Ils parlent avec respect de la situation de l'Allemagne; mais on sent toujours percer cette conception que nous sommes les coupables, qui devions faire pénitence et promettre de nous corriger. C'est ainsi que parle celui qui interprète toutes nos affirmations antérieures, que nous étions prêts à la paix uniquement comme un signe de faiblesse. Il faut que les chefs de l'Entente commencent d'abord par abandonner cette idée et perdent cette illusion.

L'Allemagne croit à la victoire

Qu'ils me permettent de leur dire que notre situation militaire ne fut jamais aussi favorable qu'elle l'est maintenant. (Bravos).

Nos géniaux chefs d'armée regardent l'avenir avec une confiance dans la victoire qui n'a pas diminué. Une joie de combattre qui n'a pas été brisée anime toute notre armée, officiers et soldats. Je rappelle ce que je disais ici le 29 novembre. Les dispositions plusieurs fois affirmées dans lesquelles nous sommes de faire une paix et l'esprit de conciliation qui ressort de nos propositions ne doivent pas être un blanc-seing pour permettre à l'Entente de prolonger toujours la guerre. Si nos ennemis nous y contraignent, ils auront à en supporter les conséquences.

Si donc, les dirigeants des pays ennemis sont vraiment disposés à faire la paix, qu'ils veuillent revoir leurs programmes encore une fois, ou, comme dit M. Lloyd George, les soumettre à une reconsidération. S'ils le font, qu'ils viennent avec de nouvelles propositions. Nous les examinerons aussi sérieusement, car nous n'avons pas d'autres buts que de rétablir une paix générale durable. Mais cette paix générale durable n'est pas possible aussi longtemps que l'intégrité de l'empire allemand et la dignité de notre patrie ne sont pas sauvegardés et nos intérêts vitaux pas garantis. Jusqu'à ce moment il faut rester tranquille et attendre.

Une bonne paix viendra

Sur cet objet, Messieurs, nous sommes tous d'accord. (Applaudissements). Sur les méthodes et les modalités on peut différer d'avis, mais nous rejetons maintenant à l'arrière-plan toutes ces divergences d'opinion. Nous ne discutons pas sur des formules qui, étant donné le cours rapide des événements, sont insuffisantes et au-dessus des antagonismes de partis qui nous séparent. Ayons en vue le but commun qui est le bien de la patrie. Une bonne paix viendra; elle doit venir. Le peuple supporte admirablement les souffrances et les charges d'une guerre qui est maintenant dans la quatrième année. En disant cela, je songe particulièrement aux souffrances des petits artisans et des fonctionnaires peu payés; mais tous, hommes et femmes, veulent résister et tenir. Dans leur maturité politique, ils ne se laissent pas abuser par des mots à l'emporte-pièce. Ils savent distinguer entre les réalités de l'existence et les rêves prometteurs. Un tel peuple ne peut pas périr. Dieu est avec nous; il continuera d'être avec nous. (Vifs applaudissements).

Un Débat à la Commission du Reichstag

Bâle 25 Janvier.

Dans la séance tenue hier par la Commission plénière du Reichstag après le chancelier, M. Trimborn, du Centre, prend la parole pour approuver dans toutes ses parties les déclarations du comte Hertling. Les derniers discours de MM. Lloyd George et Wilson étaient, dit-il, incontestablement d'un ton plus modéré, mais les revendications du président Wilson touchant l'Alsace-Lorraine sont inacceptables.

Après une loyale application du programme de « non annexions », le règlement de la question belge ne se heurtera à aucune difficulté insurmontable. L'orateur remercie M. von Kuhlmann pour la prudence et la patience qu'il a montrées à Brest-Litovsk.

Le discours du général Hoffmann a agité fortement les milieux politiques. Je suppose, dit M. Trimborn, que le général Hoffmann était d'accord avec nos délégués diplomatiques. Le ton qu'il a employé était sans doute justifié par la nécessité de parler enfin une bonne fois sérieusement aux bolcheviks.

L'orateur demande qu'on reste fidèle au principe du droit des peuples de disposer de leur sort. Qu'on développe dans les régions occupées les Conseils régionaux devenant peu à peu des représentations populaires. Evidemment l'évacuation militaire ne sera possible que quand l'Allemagne aura des garanties suffisantes et quand la situation intérieure des pays occupés le permettra.

LES DECLARATIONS DE SCHEIDEMANN

M. Scheidemann protesta contre les menées de la presse pangermaniste annexionniste. A son avis, la déclaration de Brest-Litovsk du 27 décembre 1917 n'aurait pas dû être faite. Elle a plus d'inconvénients que d'avantages et elle a fait naître l'impression que la politique des empires centraux était tortueuse. M. Scheidemann ajouta qu'il rendait responsables moins le comte Czernin et von Kuhlmann que les milieux militaires. Il demanda que les généraux s'occupent de ce qui les regarde. Il ne faut pas de généraux politiciens, pas de domination militaire. Ce sont eux qui ont rendu plus difficiles les négociations avec la Russie.

M. Scheidemann ajouta : Le message du président Wilson semble offrir une possibilité d'entente. Quant à l'Alsace-Lorraine, elle est allemande et doit rester allemande.

En réglant la question belge on fera d'ailleurs *ipso facto* disparaître la question d'Alsace-Lorraine. Le moment des négociations avec l'Amérique et l'Angleterre est venu. Il ne faut pas repousser des sondages faits par ces pays. Il ne faut pas cependant que l'Amérique croie que l'Allemagne pourrait accepter toutes les conditions du président Wilson. Il faut des deux côtés sacrifier certaines illusions.

LES DROITS DES PEUPLES

M. Fischbeck, radical, affirma que le Reichstag approuve la politique gouvernementale en ce qui concerne les droits des peuples de disposer de leur sort.

Une grande partie des idées du président Wilson correspond aux demandes du Reichstag. Il est de la plus haute importance d'arriver à un accord sur la question belge.

Quant à la question d'Alsace-Lorraine, elle n'existe pas pour l'Allemagne. L'orateur affirme la complète solidarité de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

Les Evénements de Grèce

Les Allemands annoncent le retour de l'ex-roi Constantin

Athènes, 25 Janvier.

La propagande allemande reprend depuis quelque temps une grande activité. Les méthodes occultes de l'Allemagne, qui ont si bien réussi en Russie, et qui faillirent réussir en Italie, sont certainement mises en vigueur en Grèce. Le but de l'Allemagne est d'empêcher par tous les moyens la coopération active de la Grèce aux côtés de l'Entente. Elle donnerait beaucoup pour qu'une guerre civile éclate, qui occuperait les troupes loyalistes grecques à la suppression des réactionnaires, rendant ainsi impossible le renforcement du front macédonien.

On fait constamment circuler, dans ce but, le bruit de l'arrivée imminente de Constantin. On dit qu'il a quitté la Suisse et qu'il débarquera bientôt en Grèce. Quoiqu'il n'y ait pas lieu de craindre des désordres sérieux, il serait temps de couper l'herbe sous les pieds des agitateurs germanophiles. Des déclarations de source étrangère, sur les mouvements de l'ex-roi ne seraient pas sans utilité.

La sortie du *Gœben* et du *Breslau* des Dardanelles sera expliquée par les germanophiles comme ayant été une tentative du roi Constantin de rentrer en Grèce, à moins qu'une déclaration précise des milieux de l'Entente ne démontre l'impossibilité d'une telle tentative.

Une Mutinerie dans la Flotte allemande

Un officier noyé par les marins

Amsterdam, 25 Janvier.

Des renseignements sont parvenus au sujet d'une nouvelle mutinerie qui eut lieu à Hambourg, le 31 décembre.

Un certain nombre de navires patrouilleurs rentrèrent au port après plusieurs jours de dur service. A la suite d'une rencontre avec des navires anglais, plusieurs avaient des avaries, certains avaient perdu plusieurs hommes. Les équipages aspiraient au repos. Ils avaient à peine mis pied à terre quand un ordre leur parvint de reprendre la mer aussitôt.

Les hommes décidèrent de refuser voulant avant tout se reposer, manger si possible et passer la fin de l'année en famille.

L'ordre fut renouvelé. Une heure après, un lieutenant arriva pour surveiller le départ, mais les hommes refusèrent de monter à bord. Le lieutenant les injuria, puis frappa deux marins qui, indignés, se précipitèrent sur lui et le jetèrent à l'eau.

L'officier se noya.

L'alarme fut donnée, une petite embarcation avec des mitrailleuses arriva sur les lieux de la rébellion et sans aucun avertissement tira dans la troupe des marins rebelles. Quarante-quatre furent tués sur le coup et soixante-treize blessés.

Les autres qui prirent la fuite furent arrêtés et traduits devant le Conseil de guerre qui les a condamnés à de longues peines de travaux forcés.

L'Attitude du Japon

Au Parlement, le ministre des Affaires Etrangères promet de maintenir la paix en Extrême-Orient

Tokio, 25 Janvier.

A l'occasion de l'ouverture du Parlement japonais, d'importantes déclarations ont été faites par le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères. Le comte Téraouchi a dit, notamment :

« La tournure des événements de Russie est actuellement notre plus grave sujet d'anxiété. Comme sincères amis de la Russie, nous faisons des vœux pour que ce pays mette fin à ses difficultés intérieures et constitue un gouvernement solide. Suivant les dernières informations, il semble, malheureusement, que les désordres gagnent l'Asie orientale et il est à craindre qu'ils ne menacent la paix de l'Extrême-Orient, qui est la base de la politique nationale de l'empire.

« C'est sur le Japon que repose le maintien de la paix dans cette partie du monde. En conséquence, dans le cas où les troubles menaçant la paix auraient une répercussion sur nos intérêts nationaux, le gouvernement n'hésitera pas à prendre des mesures appropriées. »

Les déclarations du président du Conseil ont été appuyées plus explicitement par le ministre des Affaires étrangères, qui a dit :

« La responsabilité du maintien de la sécurité en Extrême-Orient incombant entièrement au Japon, il est tout naturel que nous ne devrons pas hésiter un instant à prendre, à n'importe quel moment, les mesures nécessaires dans le cas où la tranquillité de nos parages serait de nouveau menacée. Nous croyons fermement que le Japon ne devra reculer devant aucun sacrifice pour assurer dans cette région une paix durable. »

A LA CHAMBRE

Les relations maritimes entre la France et l'Algérie

Paris, 25 Janvier.

La séance est ouverte à 2 heures 10, sous la présidence de M. Deschanel, devant un petit nombre de députés.

La Chambre adopte sans débat le projet de loi instituant le recensement de l'outillage industriel en vue de son utilisation après la guerre.

La Chambre adopte un projet de loi modifiant les limites d'âge de radiation des cadres des officiers de complément.

La Chambre adopte à l'unanimité, à la demande du gouvernement et du président de la Commission des Affaires extérieures, une proposition de résolution de M. Guernier, adressant des condoléances au Guatémala à l'occasion de la destruction de sa capitale par un tremblement de terre.

Les Relations maritimes entre la France et l'Algérie

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations André Hesse et Moutet au sujet des relations maritimes entre la France et l'Algérie.

Interpellation de M. André Hesse

M. André Hesse étudie longuement les cahiers des charges des trois compagnies concessionnaires de ce service et les conditions d'exploitation pendant la guerre. Il lit un rapport de M. Lutaud, gouverneur d'Algérie, reprochant à deux de ces Compagnies de songer à leurs intérêts particuliers avant d'envisager les intérêts généraux.

L'Algérie, conclut M. Lutaud, est destinée à devenir leur proie (Mouvements).

M. André Hesse s'indigne que ces Compagnies, dont les bénéfices ont plus que doublé pendant la guerre, aient d'abord menacé le gouvernement de dénoncer leurs contrats puis aient sommé les pouvoirs publics de leur consentir de nouvelles augmentations de tarifs (Exclamations sur divers bancs).

M. André Hesse. — Il résulte des rapports de M. Lutaud et de l'enquête de M. Paul Meunier, que les services de ces trois Compagnies concessionnaires sont assurés par de vieux navires, cercueils flottants retirés à la morgue des bateaux hors d'usage; des milliers de permissionnaires, des quantités considérables de marchandises, de vins, restent sur les quais de Marseille ou des ports algériens, attendant le moment de traverser la mer.

Le député de la Charente-Inférieure préconise trois solutions pour améliorer cette situation : 1° Consortium des Compagnies de chemin de fer pour assurer le prolongement de leurs rails par un service maritime; 2° entente des Compagnies maritimes concessionnaires; 3° constitution d'une flotte d'Etat.

L'interpellation se prononce nettement pour la troisième solution, parce qu'il s'agit d'un service public.

M. André Hesse. — Il n'est pas possible que les services de ravitaillement soient laissés pendant la guerre à la merci de sociétés commerciales. (Applaudissements à Gauche). Je constate, d'ailleurs, avec satisfaction que petit à petit le gouvernement arrive à l'idée de la réquisition préconisée par M. Bouisson.

M. Bouisson. — Et par vous.

M. André Hesse. — L'Etat doit réquisitionner le matériel des trois Compagnies qui demandent des bénéfices supplémentaires, alors qu'elles en font de considérables, qui se servent de vieux bateaux usagés.

M. Cuttoli. — S'ils sont hors d'usage, pourquoi les réquisitionner ?

M. Bouisson. — Pour les réparer.

M. Cuttoli. — Il n'y a pas de main-d'œuvre ?

M. Bouisson. — Si.

M. André Hesse. — En tout cas, l'Etat pourra acheter ou construire des navires et il ne doit plus laisser ce service public entre les mains des Compagnies. Depuis le début de la guerre, la Commission de la marine marchande ne cesse de réclamer des pouvoirs publics qu'ils apportent l'énergie nécessaire pour résoudre la crise de la marine marchande. (Applaudissements).

M. Moutet. — Les vœux de toutes les délégations financières de l'Algérie sont en faveur de la constitution d'une flotte d'Etat.

Discours de M. Cuttoli

M. Cuttoli combat les trois solutions envisagées par M. André Hesse.

M. Cuttoli. — Aucune de ces solutions n'est immédiatement réalisable. Je vous demande de ne pas apporter des théories; il faut des actes immédiats.

M. Bouisson. — Mais c'est vous-même qui avez, le 30 juillet dernier, avec tous vos collègues d'Algérie, présenté un projet de résolution invitant le gouvernement à poursuivre sans retard la réorganisation des services maritimes postaux et des relations maritimes entre la France et l'Afrique du Nord en conformité du vote de notre ordre du jour de novembre 1916.

M. Thomson. — C'est exact. Nous restons fidèles à ce vote. Il faut trouver le moyen de transporter tout ce que produit l'Algérie et ce dont elle a besoin. La situation actuelle ne peut pas durer.

M. Cuttoli. — Je suis à la tribune pour demander au gouvernement où en sont les tractations avec les Compagnies de chemin de fer et de navigation. Il y a des quantités considérables de denrées qui pourrissent sur les quais des ports d'Algérie. L'Algérie a besoin de charbon pour ses chemins de fer. Dans l'intérêt du ravitaillement de la métropole et dans celui de l'Algérie, il est indispensable d'assurer les relations maritimes de la France et de l'Afrique du Nord. (Applaudissements).

Discours de M. Broussais

M. Emile Broussais, député d'Alger, déclare qu'il s'agit non pas d'une question d'école mais d'une réorganisation pratique de services justement rémunérés. Si, dit-il, Marseille veut que nous reprenions le chemin de ce port merveilleux, elle doit nous faciliter la réalisation de notre désir. Ce n'est pas parce que nous avons apprécié les services de la Cie du Midi, de Port-Vendres à Alger que nous voulons déserter Marseille. Nous demandons au gouvernement de mettre en rapport les Compagnies de chemins de fer françaises et algériennes pour résoudre ces questions.

Réponse du sous-secrétaire d'Etat

M. Lémery, sous-secrétaire d'Etat à la Marine, constate que le débat est bien défini. Il s'agit de savoir en quelle mesure les gouvernements ont donné satisfaction à l'ordre du jour voté le 27 novembre 1916 et qui était ainsi conçu : « La Chambre invite le gouvernement à poursuivre la liaison entre la France et ses colonies et les pays desservis par les Compagnies subventionnées en constituant le prolongement maritime des voies terrestres au moyen de services d'intérêt public exploités par l'Etat ou placés sous son contrôle effectif. »

M. Lémery expose la situation des transports maritimes entre la France et l'Afrique du Nord, depuis le début de la guerre. Les contrats avec les Compagnies concessionnaires furent renouvelés de six mois en six mois. Successivement, les ministres étudièrent la possibilité de constituer un consortium des Compagnies des chemins de fer mais la Compagnie P.-L.-M. refusa un système qui favorisait une autre Compagnie. M. de Monzie, envisagea un autre projet. La Chambre de Commerce de Marseille a émis un avis formulant des réserves, mais le gouverneur d'Algérie n'a pas répondu.

Quant à moi, je reste fidèle à l'ordre du jour de novembre 1917. Je ne crois pas au système de la libre concurrence, je pense qu'il faudrait constituer un consortium entre la France, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, un syndicat des personnes morales de droit public intéressées, une régie intéressée pour le fonctionnement de ces services. Les Compagnies de chemins de fer pourraient en faire partie.

En résumé, il faudrait appliquer à l'industrie maritime les méthodes d'exploitation en régie intéressée qui ont été adoptées pour d'autres industries, notamment pour l'industrie hydro-électrique. Si le système de régie intéressé est impossible, il faudra adopter le régime de la flotte d'Etat.

Le sous-secrétaire d'Etat fait connaître toutes les mesures prises pour que la métropole puisse bénéficier des efforts considérables de production réalisés dans les colonies. Des voiliers inutilisés seront mis en service dans la Méditerranée avec des remorqueurs. Aucun navire ne sera retiré du service méditerranéen. Un départ supplémentaire sur Port-Saïd facilitera les transports d'Extrême-Orient. On a mis trop longtemps à passer de la conception de la guerre de mouvement à celle de matériel, puis à celle de construction et de ravitaillement.

Le pays a eu tort, depuis un siècle, de négliger le commerce naval, il faut réagir et pour cela j'ai besoin du concours des Chambres et de l'opinion (Applaudissements).

M. Brousse regrette que l'ordre du jour voté à l'unanimité en novembre 1917 n'ait été suivi d'aucune réalisation.

C'est la faute, dit-il, à la Compagnie P.-L.-M. L'Etat a le contrôle direct sur cette Compagnie, il doit agir en patron. (Applaudissements). Je ne demande pas au ministre un discours, mais un acte. (Applaudissements).

M. Bouisson. — L'échec n'est-il pas dû à la présence des membres du Conseil d'administration de la Compagnie Maritime dans le Conseil d'administration de la Compagnie P.-L.-M. ?

M. E. Brousse. — On l'a indiqué à mots couverts.

M. Bouisson. — Il ne faut jamais parler à mots couverts.

M. Boussenot, député de la Réunion, réclame une meilleure utilisation des navires qui desservent les colonies. Il se plaint que certains de ces navires soient contraints de faire des rotations de dix mois et plus.

Cris : Clôture !

AVANT LE SCRUTIN

M. Deschanel lit l'ordre du jour déposé par MM. Thomson et Broussais : « La Chambre, maintenant son vote du 27 novembre 1916, constatant l'état défectueux des moyens de transports entre la France et l'Algérie, constatant que cette situation, si elle se prolongeait, deviendrait dangereuse pour la Défense Nationale, confiante dans les promesses du gouvernement pour remédier à la pénurie des transports, passe à l'ordre du jour ».

M. Fournier déclare qu'il fait confiance au gouvernement pour accroître nos importations, notamment de vin pour nos soldats.

Intervention de M. Bouisson

M. Bouisson. — Il n'y a qu'une seule solution : la réquisition totale de la flotte de commerce. Le ministre n'a réquisitionné que le fret. C'est l'instrument lui-même qu'il faut réquisitionner parce que les armateurs ne retrouvant plus les bénéfices du début de la guerre laissent leurs navires au port sous prétexte de réparation.

M. Houbé. — L'Etat doit mettre en demeure les Compagnies de réparer de suite ces bateaux, il y a des cales libres ! (Applaudissements).

M. Bouisson. — La question de la flotte marchande est primordiale. Savez-vous combien coûtait la tonne de riz avant la guerre ? 25 francs. Elle coûte maintenant 1.000 et 1.200 francs. (Exclamations). Si les gouvernements avaient montré plus d'énergie, nous ne serions pas réduits à la carte de pain. (Applaudissements). Les trois quarts du personnel des flottes sont en sursis d'appel et ce pour le profit des armateurs ? Le gouvernement doit prendre ses responsabilités.

M. Lémery réplique qu'il est d'accord avec M. Bouisson sur la nécessité de hâter les réparations des navires. Il est inexact de dire que les armateurs laissent en réparation des navires pour l'après-guerre, parce que, hélas ! l'intérêt de ces armateurs serait de liquider leurs vieux bateaux par les torpillages.

Le jour où j'aurai la conviction qu'il y a une formule meilleure que celle que j'ai proposée, je l'appliquerai immédiatement. Je n'ai pas peur des mots, je ne me paie pas de mots. J'ai traduit ma pensée dans un projet dont vous êtes saisi ; nous pourrons discuter utilement alors.

M. Bouisson. — Il sera trop tard.

M. André Hesse. — Nous sommes encore prêts, comme le 26 novembre 1916, à voter l'ordre du jour de confiance au gouvernement, mais, il faut que nous ayons la certitude que le gouvernement agira de suite.

M. Lémery. — Le gouvernement ne continuera pas le système des consultations. Nous déposerons de suite notre projet ; les intéressés donneront ensuite leur avis.

M. André Hesse se félicite de cet accord.

M. Thomson constate qu'il donne à son ordre du jour, exactement le même sens que M. André Hesse.

Vote de l'ordre du jour

L'ordre du jour Thomson est voté à mains levées à l'unanimité.

Les séances du matin

On passe au règlement de l'ordre du jour :

M. Voilin. — Nous sommes d'accord avec le ministre du Ravitaillement pour discuter lundi notre interpellation sur la carte de pain à Paris.

M. Deschanel fait connaître les propositions de la conférence des présidents, tendant à siéger matin et soir à partir de la semaine prochaine. (Exclamations).

M. Barabant. — Si nous décidions de suite de siéger la nuit. (Rires).

M. Moutet insiste pour que son interpellation sur le ravitaillement de Lyon en farine vienne également en discussion lundi ; le ravitaillement de toutes les villes est solidaire. (Applaudissements).

Il est décidé finalement que les interpellations sur la carte de pain seront inscrites en tête de l'ordre du jour de lundi après-midi.

M. Ferdinand Bougère proteste contre les propositions de la conférence des présidents de siéger matin et soir. Ces propositions, dit-il, sont excessives ; ce n'est pas tout de travailler avec une hâte telle que rien n'est fait convenablement. Quand travaillerons-nous en Commission ? (Applaudissements). Je demanderai l'appel nominal à l'ouverture de chaque séance exceptionnelle et le vote à la tribune.

M. Bartho. — Pourtant il faudra bien voter les projets économiques à notre ordre du jour.

M. Grodet. — L'avis du gouvernement.

M. Deschanel. — Il est conforme à celui de la conférence des présidents.

M. Dior. — Qu'on écourte les discours.

M. Bougère. — Aujourd'hui on nous a distribué un rapport de M. Marin de 872 pages et il y aura les rapports particuliers à lire.

M. Paisant. — Je demande qu'on ne siège pas le matin. (Applaudissements).

M. Vincent Auriol demande qu'on siège quatre fois par semaine, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi après-midi.

Cette dernière proposition est adoptée et la Chambre décide de terminer la loi des pensions avant d'aborder le budget, dont la discussion commencera aussitôt après.

La séance est levée à 6 h. 50.

Par une entorse à la règle générale qui vient d'être votée, la Chambre siègera lundi après-midi, pour discuter la carte de pain.

La Situation en Russie

Graves troubles à Moscou

Londres, 25 Janvier.

On mande de Pétrograde, à l'agence Reuter, en date du 24 janvier :

L'ancien ministre des Affaires Etrangères, M. Pokrofsky, président du Comité central de la Croix-Rouge, a été arrêté.

La journée de mardi s'est passée, à Pétrograde, sans effusion de sang ; mais, à Moscou, une fusillade, dans le centre de la ville, a fait de nombreuses victimes.

Il y a eu une quarantaine de tués et deux cents blessés, dont de nombreuses femmes et enfants.

Un important cortège maximaliste, avec des mitrailleuses et des autos blindées, des partis de cavalerie, des gardes rouges armés, des prisonniers allemands, autrichiens et turcs, est arrivé à 1 heure, place du Théâtre, où des milliers de spectateurs étaient assemblés.

Soudain, deux coups de revolver furent entendus. Ils étaient évidemment tirés par un agent provocateur.

Une terrible panique s'ensuivit, les soldats et les gardes rouges commençant à tirer sauvagement en se servant des mitrailleuses.

Les premières victimes furent des spectateurs.

Le Soviet de Moscou affirme que les coups de feu ont été tirés, sur le cortège, des fenêtres des trois premiers hôtels de Moscou, contre lesquels les mitrailleuses ont ensuite été tournées.

Les bolcheviks arrêtent les défenseurs de la Constituante

Londres, 25 Janvier.

Une dépêche de Pétrograde aux journaux de Londres signale que les bolcheviks ont arrêté la nuit dernière plus de cinquante personnes qui, dit-on, appartenaient à une organisation militaire créée pour la défense des droits de l'Assemblée constituante.

Le Congrès des Soviets

Pétrograde, 25 Janvier.

Le Congrès des Soviets des ouvriers et des soldats doit se réunir dans la soirée. Près de 500 délégués sont déjà arrivés, dont 90, disent les journaux, sont maximalistes. Le Congrès entendra notamment un rapport de Trotsky sur la marche des pourparlers de Brest-Litovsk et devra décider ainsi que le Congrès des paysans, convoqué pour le 26 janvier, sur la suite à donner aux propositions des puissances centrales.

A l'occasion de la réunion de ce Congrès, la *Pravda* écrit : Le 3e Congrès des députés des ouvriers et des soldats sera comme les précédents une assemblée révolutionnaire, mais il sera aussi le Congrès constituant de la république des Soviets.

L'Amérique contre l'Allemagne

On signale neuf sous-marins dans les eaux américaines

New-York, 25 Janvier.

On mande de Boston au « World » que plusieurs capitaines de navires revenant des eaux de l'Amérique du Sud signalent la présence de neuf sous-marins allemands au large du cap Frio.

LA HAUTE-COUR

LE REQUISITOIRE DU PROCUREUR GENERAL

Paris, 25 Janvier.

M. Mérillon, procureur général, a passé sa journée au Luxembourg à son réquisitoire qui, dit-on, aura une vingtaine de pages. Il occupe son cabinet installé au premier bureau ayant en face le greffe qui occupe le deuxième bureau. C'est au troisième bureau que se trouve le Parquet. Le quatrième bureau est réservé à la Commission d'instruction et le cinquième bureau réservé à la défense.

LA PROCEDURE

Paris, 25 Janvier.

La séance publique de lundi de la Cour de justice s'ouvrira à 2 heures. M. Antonin Dubost fera procéder, dès l'ouverture, à l'appel nominal. Les sénateurs qui ne répondront pas à l'appel nominal seront forclos. Ils pourront assister aux débats, mais ne pourront prendre part au jugement.

L'appel nominal et le contre-appel terminés, M. Antonin Dubost, président de la Cour de justice, procédera à l'interrogatoire d'identité de M. Malvy qui, en vertu de l'assignation qui lui a été signifiée par M. Levassor, huissier, désigné par le Parquet, devra être présent à l'audience assisté de son défenseur, Me Bourdillon. Cet interrogatoire terminé, le président donnera la parole à M. Mérillon, procureur général, qui prononcera son réquisitoire. Le réquisitoire terminé, l'audience publique sera levée, les tribunes évacuées et la Cour de justice se réunira en Chambre du Conseil pour statuer sur les récusations.

Au cours de cette séance en Chambre du Conseil, deux incidents de procédure seront probablement soulevés, l'un par M. Jenouvrier, qui soutiendra l'incompétence, l'autre par M. de Las Cases, qui soutiendra la question de l'irrecevabilité. Ces deux incidents de procédure donneront vraisemblablement lieu à de très longues discussions, qui obligeront la Cour de justice à tenir probablement une seconde séance mardi. Ce n'est qu'alors que le président rendra les arrêts en audience publique.

A travers les Journaux

Paris, 25 Janvier.

La *Victoire*. — La réponse des centraux.— De M. G. Hervé :

Se tournant vers les masses ouvrières agitées qui le pressent de faire la paix, le comte Czernin leur montre les céréales de l'Ukraine prêtes à venir apaiser leur faim, si on ne l'oblige pas à bâcler les négociations avec la Russie, si on lui donne le temps de faire insérer dans le traité de paix avec l'Ukraine des clauses économiques qui sauveront l'Autriche de la famine.

La réponse de l'Autriche à M. Wilson, malgré quelques bravades qui ne trompent personne, n'est pas une fin de non recevoir. L'ère des marchandages est ouverte par l'Autriche affamée.

Un nouveau pas cependant est fait vers la paix. L'Autriche adhère à la Société des nations. Elle répudie l'impérialisme dans ce qu'il a de plus brutal. Elle accepte la reconstitution intégrale de la Pologne. Il y a loin de ces paroles déjà raisonnables de diplomate avisé, aux rodomontades de Hoffmann ou aux menaces du comte Hertling.

L'Homme Libre :

Il y a une opposition de tendances entre l'Allemagne et l'Autriche, mais rien de plus. Une discordance qui ne signifie pas conflit et qu'explique suffisamment un concours de circonstances telles que les grèves dont le gouvernement austro-hongrois est obligé de tenir compte. Ce discours ne plaira évidemment pas aux milieux dirigeants de Berlin.

Le *Petit Journal* :

Les maximalistes nous ont appris que le compère de Kuhlmann qui proclame si haut ses principes de la pai xsans annexions et sans indemnités est le même homme qui approuvait et appuyait à Brest-Litovsk, les visées annexionnistes allemandes sur la Courlande et la Lithuanie. Czernin brûle de jouer le même double jeu dans les pourparlers qu'il voudrait engager avec M. Wilson et l'Entente, mais ce piège astucieux est trop apparent pour que M. Wilson et l'opinion publique des pays de l'Entente puissent s'y laisser prendre.

Le *Petit Parisien* :

Czernin reste fidèle à la tactique que les empires centraux pratiquent depuis leur fameuse « offre de paix » de Noël 1916. Il se refuse à détailler ses buts de guerre, mais s'efforce par tous les moyens d'entraîner l'Entente à une Conférence. Pour un homme politique qui consent à répudier avec Wilson la diplomatie secrète, le procédé semble curieux. Il atteste à tout le moins que le ministre autrichien ne craint point de se contredire lui-même et dans l'espace de quelques lignes. Lloyd George et Wilson n'ont pas encore trouvé un partenaire digne d'eux.

La Conférence de M. Guérin à la Chambre de Commerce

Cette conférence qui, nous l'avons dit, par la mission que remplit M. Guérin, était tenue d'avoir un caractère strictement privé, et qui avait néanmoins réuni un très nombreux auditoire, a eu lieu hier après-midi dans la salle d'honneur de la Chambre de Commerce. M. Estrine, président honoraire de cette Compagnie et président du Comité de la « Provence pour le Nord », présidait la séance, ayant à ses côtés M. le secrétaire général de la Préfecture, M. le maire, M. Lombard, premier vice-président de la Chambre de Commerce remplaçant M. Artaud absent ; MM. Romuald Giraud et Hubert Giraud, vice-président et membre secrétaire ; M. le consul général des Etats-Unis d'Amérique, les membres de la Chambre de Commerce et du Comité de Provence, ainsi que de nombreuses autorités et notabilités de notre ville.

M. Estrine, après avoir souhaité à M. Guérin la plus cordiale bienvenue, a rappelé le but de la « Provence pour le Nord » et l'action qui avait pu intervenir déjà. Les ressources du Comité sont encore grandes, et il est à signaler que les recettes n'ont été grevées d'aucuns frais d'administration, si bien que, grâce aux intérêts des fonds placés, le Comité distribuera plus qu'il n'a reçu. Il compte du reste grossir encore son trésor de secours, et si la durée de la guerre a quelque peu suspendu son action, il est prêt à l'effort que, pour sa part, dans la France libre la Provence a engagé.

Ce discours ayant été couvert d'applaudissements, M. Louis Guérin dit sa vive émotion pour l'accueil si chaleureux qui lui est fait tant par M. Estrine que par l'auditoire. Il magnifie le geste de la Provence qui a été, il tient à le dire, si profondément sensible aux populations du Nord. Et reprenant une des indications de M. Estrine, quant au programme du Comité de Provence, il voudrait que ce programme pût quelque peu dévier de sa conception première, qui était d'envoyer dans les régions libérées, sur place, des Provençaux effectuer les répartitions nécessaires. C'était un beau programme pour une guerre de mois, mais pour une guerre d'années, les malheurs sont trop grands : ils ne peuvent attendre. Et alors M. Guérin évoque, par des faits vécus, par des documents précis, par des impressions directes, la vie des populations prisonnières. Si volontairement rapides et discrets qu'aient été ces aperçus, ils ont provoqué dans l'auditoire une profonde émotion dont le conférencier lui-même ne fut pas exempt. Les passages cependant de sa conférence, d'une pathétique et savante sobriété, ont accusé cet esprit de race qui glisse un mot jovial parmi l'expression des plus douloureux sentiments. Et rappelant qu'à Lille les gamins chantaient dans les rues :

Sans les Américains
Nous serions morts de faim.

Il a formulé le vœu que les mêmes enfants puissent bientôt adopter pour refrain :

Sans nos frères du Midi
Nous n'aurions pas d'habits.

M. Guérin a été fréquemment l'objet de chaleureuses ovations qui lui ont été renouvelées, quand M. le maire de Marseille a répondu aux sentiments de gratitude qu'avait exprimés M. Guérin, et déclaré que si grand que pût être l'effort des Marseillais en faveur des régions captives, ce seraient encore nos concitoyens qui seraient les obligés des populations du Nord.

Au Châtelet-Théâtre
« LA FLAMBÉE »

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.)

Nous recevons les communications suivantes :

Le bureau fédéral rappelle à tous les membres du parti que c'est demain 27 janvier qu'aura lieu au bar de l'Azur, 63, boulevard Chave, à 2 h. 30, la réunion de l'agglomération des douze sections marseillaises.

L'importance des questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion ne manquera pas d'attirer en grand nombre les membres du parti qui devront être porteurs de leur carte 1917. — Pour le bureau fédéral et par ordre : le secrétaire : *E. Georget*; le trésorier : *S. Cermolacce*.

8e section. — Ce soir, à 8 h. 30, assemblée générale, bar de l'Azur, 63, boulevard Chave. Présence indispensable.

2e section. — Assemblée des douze sections marseillaises, demain, à 2 h. 30, au bar de l'Azur, 63, boulevard Chave.

9e et 10e sections. — Tous les militants sont priés d'assister à la réunion des sections marseillaises qui aura lieu demain, à 2 h. 30, au bar de l'Azur, boulevard Chave.— Les secrétaires : *Billès, Laltère*.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

OPERA DE MARSEILLE. — Aujourd'hui, à 8 h. 30, soirée de gala, avec Marie Delna, de l'Opéra et Vezzani, de l'Opéra-Comique, dans *Carmen*. Demain, en matinée, *La Vivandière*, avec Marie Delna; *Le Passant de Noël*; le ballet *Lumière et Papillons*. En soirée, à 8 h. 30, *Werther*, avec le ténor Angel, qui chantera Werther avec Mlle Ariès et M. Figarella.

GYMNASE. — Aujourd'hui, en soirée, à 8 h. 30 et demain, matinée et soirée, l'immense succès de rire, *Vous n'avez rien à déclarer ?* avec l'excellente troupe de vaudeville. Très prochainement, création de *Je ne trompe pas mon mari !* avec Mlle Betty Daussmond, sa créatrice à Paris.

VARIETES-CASINO. — En soirée, à 8 h. 30, et demain, matinée et soirée, la triomphale revue *C'est Nature*, avec ses grandes vedettes, ses féeriques attractions, et son nouveau succès de fou rire, *Banaston déménage*.

CHATELET-THEATRE. — A 8 h. 15, *La Flambée*, remarquablement interprétée par MM. Paul-Marcel Le Gal, Bartet, Donelly, Brunet et Mmes Monys-Prad, du Vaudeville (en représentation); Lina Garay, Maggy-Maupré. Demain, en matinée, création de *Le Masque d'amour*, drame en 5 actes de D. Lesueur.

PALAIS-DE-CRISTAL. — A 8 h. 30, Dariels; Les Regent's; Hamel; Azella Wilson; La Palma; Les Simm's, etc., etc.

ALCAZAR LEON DOUX. — Ce soir, à 8 h. 30, la grande revue *En Douce*, avec un nouveau tableau local *Pistachon, professeur au Conservatoire*, dont le succès est triomphal. Succès de la divette Darbon-Nodart, et du chanteur Jean Flor, etc.

LES SPORTS

FOOTBALL-RUGBY

Finale de la Coupe du Sud-Est. — Toulon contre Châteaurenard : 27 janvier, terrain de l'Olympique.

L'annonce de la reprise du rugby dans notre ville a produit la satisfaction escomptée. Tous les sportsmen, tous les fervents du rugby, iront en foule applaudir le quinze de Toulon, dont la réputation n'est plus à faire, et la valeureuse équipe de Châteaurenard, qui vient de triompher des meilleurs teams de Vaucluse, se qualifiant ainsi pour la finale de l'épreuve la Coupe du Sud-Est.

DANS LES CLUBS

Olympique de Marseille. — Sont convoqués à 9 h. 30, dimanche, 27 janvier, terrain du S. C. M., Pont-de-Vivaux, en vue du match amical O. M. (2), S. C. M. (2), les joueurs suivants : Combette, Bonnefoy, Cumella-II, Placidi, Procarione, Cumella-I, Graffignat, Magnan, Rochat, Monfournier, Toubon.

BOXE

AL FRANCIS CONTRE PONTET

Dimanche, au Casino de la Plage. — Le grand combat qui opposera Francis et Pontet aura lieu, demain, au Casino de la Plage. Entourant ce grand match, quatre autres beaux combats sont inscrits au programme dont voici la composition :

Combat en 6 rounds de 3 minutes : Jacob contre Merjean; combat en 6 rounds de 3 minutes : Beautes contre Robinson; combat en 8 rounds de 3 minutes : Cassini contre Bouchard; combat en 12 rounds de 3 minutes : Al Francis contre Pontet ; combat en 8 rounds de 3 minutes : Pascal contre Bernheim.

Il y aura foule, demain, au Casino de la Plage.

COMMUNICATIONS

Comité contre la vie chère. — Les habitants des rues d'Endoume et adjacentes ont formé un Comité contre la vie chère. Permanence Bar du Siècle, rue d'Endoume, 254. Demain, à 10 h. 30 du matin, réunion générale : élection du bureau.

Syndicat des Métaux. — Ce soir, à 6 h. 30, grand bar Moderne, boulevard Vauban, réunion des ouvrières et ouvriers des ateliers Fouque et Vincent. Présence indispensable.

Notules Marseillaises

La Crise de la Monnaie

Elle persiste. La Chambre de Commerce, à laquelle on fait appel de divers côtés, essaie de résoudre la crise : elle cherche un moyen de créer des sous. Ce n'est pas si facile qu'on le pense. On a songé un moment à faire des tickets de carton sur lesquels on aurait collé un timbre. On a songé aussi à frapper des sous en zinc ou en aluminium. Mais, l'émetteur doit trouver du métal, ce qui n'est pas toujours facile ; il faut encore effectuer une frappe telle que la contrefaçon ne soit pas trop facile.

Ces difficultés paraissent petites au premier abord. La Chambre de Commerce s'y heurte pourtant, et n'a pas encore réussi à les surmonter, malgré ses efforts. Faisons-lui confiance et attendons que les travaux de recherche auxquels elle se livre apportent une solution.

Chronique Locale

La Température

Ciel clair, hier, à Marseille. Le thermomètre marquait 5°8 à 7 heures du matin, 16°8 à 1 heure de l'après-midi et 9°8 à 7 heures du soir. Maximum 17 degrés, minimum 4°2. Aux mêmes heures, le baromètre indiquait les pressions de 776 m/m 8, 776 m/m 6 et 764 m/m. Un vent du Nord-Ouest, puis du Sud-Est modéré a régné pendant toute la journée.

M. Schrameck, préfet des Bouches-du-Rhône, nommé comme on sait gouverneur général de Madagascar, est rentré hier de Paris.

Durant toute la journée, M. Schrameck n'a cessé de recevoir les très nombreuses personnes venues lui apporter avec leurs félicitations pour le haut poste où le gouvernement l'a appelé, les très vifs regrets que leur cause un départ prématuré.

M. Schrameck demeurera à Marseille une quinzaine de jours encore.

Le gouvernement serbe voulant reconnaître les services exceptionnels rendus au pays par Mme Schrameck, femme du préfet des Bouches-du-Rhône, vient de la nommer officier de l'ordre de Saint-Sava.

Nous prions Mme Schrameck de bien vouloir agréer nos félicitations pour cette distinction qui est un juste hommage rendu au dévouement et au zèle inlassable autant que discret dont elle a fait preuve lors de l'arrivée et de l'installation des réfugiés serbes à Marseille et dans le département.

M. le général commandant la 15e région vient de nommer président du 2e Conseil de guerre, M. le colonel Arthaud, commandant le 19e d'artillerie à Nîmes. Nos félicitations et souhaits de bienvenue à cet officier supérieur qui nous arrive précédé d'une élogieuse réputation.

Le cabinet du général de division adjoint au général commandant la 15e région, est transféré rue Nicolas, 36. Téléphone 48-32.

Pour l'Orphelinat Laïque des Bouches-du-Rhône. — Les souscriptions suivantes ont été adressées au président du Comité : 20 fr. de M. Méric, capitaine au long cours, à Marseille; 5 fr. de M. Ventre, à Marseille; 5 fr. de M. H. Issarts, professeur à l'Ecole pratique d'industrie, à Marseille; 5 fr. de M. Panisson, serrurier à Martigues; 2 fr. de M. Bory, conseiller municipal, à Martigues; 2 fr. de M. Steiges J., courtier, à Tarascon; 2 fr. de M. Chouquet, adjoint à La Couronne-Carro; 2 fr. de M. Bonnet G., négociant, à Tarascon; 2 fr. de M. Saroul Gustave, à Martigues.

Nous apprenons avec regret la mort du citoyen Joseph Négro, vice-président du Syndicat des cochers de place. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

L'affaire Gauthier. — Poursuivant son information de l'affaire Gauthier, M. Castets, juge d'instruction, a procédé, hier, à la mise sous mandat de dépôt du nommé Mouchet Maurice, placier-livreur. Cette personne avait aidé l'ancien président du Conseil d'arrondissement dans ses ventes de sucre au-dessus du prix de la taxe. Or, les déclarations de Mouchet n'ayant pas paru empreintes de toute la sincérité nécessaire, M. Castets n'a pas hésité à inculper ce singulier témoin qu'il a aussitôt fait écrouer à la prison Chave.

Grave accident. — Les journaliers espagnols Roch Alarcon, 19 ans, et Jogo Martinez, 23 ans, étaient occupés, hier matin, à 6 heures, à repousser un portail roulant fermant un entrepôt de la rue Ruffi. Soudain, à la suite d'un fait encore inexpliqué, les galets supérieurs du portail se détachèrent et la lourde porte s'abattit sur les deux malheureux ouvriers. Alarcon, très grièvement blessé, a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu. Moins sérieusement atteint, Martinez est soigné à son domicile, enclos Peysonnel.

Suites mortelles d'un accident.— Le 17 janvier, vers 6 heures du soir, une collision se produisait, route Nationale de Pont-de-Vivaux, entre un tramway de la Barasse et un camion-auto qui continua sa route. Dans la collision, M. Mallet Charles, 53 ans, contremaître charretier, demeurant route du Pont-de-Vivaux, 85, fut grièvement blessé. Il fut transporté à son domicile où il succombait avant-hier soir. La police fut alors seulement avisée de l'accident. Une enquête est ouverte au sujet des responsabilités à établir.

Au Gymnase, le désopilant vaudeville, *Vous n'avez rien à déclarer ?* remporte le plus vif succès de fou rire, avec tous ses excellents interprètes. Ce soir et demain, en matinée et en soirée, dernières représentations.

Les tables de cafés. — MM. les cafetiers et restaurateurs plaçant des tables sur la voie publique sont invités à payer leur redevance du premier trimestre 1918 avant la fin du mois courant s'ils désirent bénéficier de la réduction accordée par le tarif annuel.

Les arrestations. — Le service de la brigade mobile a arrêté en gare, hier matin, le journalier Jean Delmas, 42 ans, sans domicile fixe, et interdit de séjour, à la suite d'une condamnation pour meurtre par la Cour d'assises d'Alger.

La même mesure a été prise à l'encontre du dénommé Mouraille Louis, 35 ans, déserteur et auteur présumé du vol commis ces temps derniers au préjudice de M. Fages, fournisseur de pharmacies, rue d'Oran.

Le maire de Marseille avise le public qu'une adjudication restreinte aura lieu le vendredi 1er février prochain, dans le cabinet de M. Delibes, premier adjoint au maire, à 11 heures du matin, pour la location d'un terrain situé près de la Cathédrale, d'une superficie de 725 mètres carrés. Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie, service des Finances, de 9 heures à midi.

Les vols et les voleurs. — Avant-hier après-midi, en son absence, des malandrins se sont introduits chez Mlle Marguerite Haegelin, 18, rue Beaupré, et s'y sont emparés d'une somme de 530 francs.

En descendant d'un tramway de Saint-Antoine, cours Belsunce, avant-hier soir, vers 6 heures et demie, Mme veuve Thérèse Guioni, demeurant traverse de l'Eglise, 6, à Endoume, constatait la disparition d'un portefeuille contenant 200 fr.

Près de son domicile, alors qu'elle rentrait chez elle avec son mari, avant-hier soir, vers 9 heures, Mme Méric, demeurant 54, rue Paradis, était tout à coup bousculée par un jeune vaurien qui lui arracha son sac à main et s'enfuit. M. Méric se jeta à la poursuite du voleur qu'il arrêta et livra à la police. C'est un nommé Monnet Alphonse, 16 ans, habitant impasse Lorrain, 4, qui a fait des aveux et a été écroué.

Pourquoi s'exposer à être cambriolé et volé en conservant chez soi ou sur soi billets, bijoux, argenterie, titres ? **Société Marseillaise de Crédit.** Location de coffres-forts ; comptes de dépôts.

Petite Chronique. — Demain, à 10 heures, à la bibliothèque de la Chambre de Commerce, M. Faure parlera des livres d'occasion, expertise des bibliothèques, classement, etc.

C'est demain dimanche, à 5 heures, à la Faculté des Sciences, qu'aura lieu la conférence de Mme Antoine, directrice de l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie de jeunes filles, sur l' « Education ménagère et professionnelle de la femme ».

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *La vente du pain.* — En vue de faciliter le plus possible la réglementation ultérieure dont les pouvoirs publics font pressentir l'application prochaine en ce qui concerne la vente et la distribution du pain, la municipalité a décidé de délivrer à chacun des boulangers de la commune et à ceux des communes limitrophes qui ont des clients sur notre territoire, la liste des personnes qui lors de la délivrance de la carte de pain en exécution du décret du 3 août 1917, les avaient choisis comme leurs uniques fournisseurs.

Les boulangers ne devront, à partir du 1er février prochain, délivrer du pain qu'aux familles portées sur leurs dites listes.

Trouvé. — Il a été trouvé sur la voie publique un livret militaire au nom de Chouquet Roch-Etienne, né le 13 juillet 1861, à Aubagne. S'adresser au bureau de police.

Trianon-Cinéma. — Dimanche, *Rocambole* et *l'Arlésienne*.

Modern'Cinéma. — Samedi et dimanche : *Le Fiacre* et *Charme vainqueur*.

Caisse d'Epargne. — Administrateurs de service : mercredi 30 janvier, M. Louis Rigaud, industriel; dimanche 3 février, M. Louis Poucel, propriétaire.

AIX. — *Citation.* — Notre compatriote, M. Simon Albert-Auguste, 12e batterie du 113e d'artillerie lourde, vient d'être cité en ces termes : « Jeune soldat d'un courage et d'une énergie à toute épreuve. A donné, au cours de l'opération du 24 octobre 1917, l'exemple du dévouement le plus parfait. »

Série de conférences. — M. le docteur Wahl, médecin-chef de la division des hommes, ouvrira, le vendredi 1er février, à 16 h. 30, une première série de conférences gratuites, à l'asile d'aliénés d'Aix, à l'usage des étudiants en droit, sur les maladies mentales et leurs conséquences au point de vue civil et criminel. Il les continuera les mardis et vendredis suivants à la même heure.

MM. les étudiants en droit peuvent se faire inscrire pour ces conférences, tous les jours, dimanches et fêtes compris, au parloir de la section des hommes de l'asile, de 9 à 11 h. et de 2 h. à 4 h. MM. les magistrats et avocats seront admis aux conférences sur justification de leur qualité.

Tribunal correctionnel. — Présidence de M. Guérin-Long : Chaine Madeleine, laitière à Istres, a été condamné à 15 jours de prison avec sursis et 200 fr. d'amende et deux insertions; Brémond Rose, laitière à Istres, un mois de prison avec sursis; Bianco, 100 fr. d'amende pour avoir donné de la farine de froment à ses cochons.

Arrestations. — Deux jeunes gens étrangers à notre ville ont été mis en état d'arrestation par la brigade Mégy, dans un hôtel de la localité. L'un d'eux, le nommé Lizot, âgé de 19 ans, était l'objet d'un mandat d'arrêt décerné par le parquet de la Seine, pour vol d'une somme de 9.500 francs.

Hospices. — Relevé des dons remis à l'administration des hospices : pour les malades et blessés militaires, personnel des ateliers V. Coq, 20 fr.; pour les hospices civils : Mme F. Gahet, effets d'habillement; Dames de la Croix-Rouge (hôpital n° 6), chaussettes pour les enfants de la Charité.

Ligue Féminine Aixoise. — Le Conseil d'administration invite, en même temps que les adhérentes, la population aixoise à assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu demain dimanche, à 2 heures précises, à la salle de mariages de la mairie. La présence des adhérentes est indispensable. Des sanctions seront prises contre les membres de la Ligue qui ne seront pas venus. Ordre du jour : questions très importantes; décisions importantes à prendre. — Le président : *Féraud.*

A NOS ABONNÉS

Tous nos nouveaux abonnés recevront gratuitement, sur leur demande, tous les numéros qui ont déjà paru de notre feuilleton Le Comte de Monte-Cristo, *dont le succès est si considérable.*

L'Escroquerie à l'Internement des Prisonniers en Suisse

Paris, 25 Janvier.

Le service sanitaire des prisonniers de guerre en Suisse nous communique la note suivante :

Des personnages louches se faisant fort d'obtenir l'internement en Suisse d'un prisonnier, extorquent des sommes importantes à des familles angoissées. Le Conseil fédéral a pris contre eux, en date du 4 octobre 1916, un arrêté d'après lequel toute personne qui, dans un but de lucre, procure ou tente de procurer l'internement ou le rapatriement de prisonniers de guerre et de prisonniers civils, sera punie de l'emprisonnement qui n'excèdera pas deux ans et d'une amende qui n'excèdera pas 10.000 francs.

Ces agents n'ont aucune influence auprès des autorités suisses. Leur remettre de l'argent c'est le perdre.

Le service de l'internement demande qu'on lui fasse connaître les noms de ces escrocs qui déshonorent l'institution de l'internement et font du tort au bon renom de la Suisse.

Chez les inscrits maritimes

UNION SYNDICALE DES MARINS DU COMMERCE

On nous communique :

Les adhérents à l'Amicale des Canotiers et aide-pontiers du port de Marseille réunis en assemblée générale le 24 janvier, après avoir entendu l'exposé fait par le secrétaire de l'Union Syndicale des Marins et Pêcheurs du Commerce (section de Marseille), sur la nécessité d'un groupement unique des marins de toutes spécialités et les avantages qui peuvent résulter de cette union.

Décident : l'Amicale des Canotiers et Aide-Pontiers du port de Marseille est dissoute. Les adhérents à cette amicale déclarent donner leur adhésion à l'Union Syndicale des Marins et Pêcheurs du Commerce réunis de France (section de Marseille), et adoptent le paiement de la cotisation mensuelle de 1 fr. 25.

L'avoir de l'Amicale en titres et argent liquide, sera versé, par les soins du président, dans la caisse de l'Union Syndicale des Marins et Pêcheurs du Commerce réunis de France (section de Marseille).

Une nouvelle réunion, sur convocation de l'Union Syndicale des Marins, aura lieu pour l'adoption du cahier de revendications qui sera présenté aux pouvoirs publics.

Lèvent la séance aux cris de : Vive l'union des travailleurs de la mer ! Vive la Fédération Nationale des Syndicats Maritimes !

LES RESTRICTIONS

Essence et pétrole

A partir du 1er février, les détaillants en essence et pétrole seront approvisionnés par le service de l'essence à la Préfecture, aux jours ci-après : 1er et 3e lundis, A et B ; 1er et 3e mercredis, C à F ; 1er et 2e vendredis, G à L ; 2e et 4e lundis, M à O ; 2e et 4e mercredis, P à R ; 2e et 4e vendredis, S à Z.

Marseille et la Guerre

Comité de Secours de la Société Marseillaise de constructions mécaniques

Le Comité de secours nous informe qu'il a été distribué pendant l'année 1917 la somme de soixante-quatre mille trois cent vingt-trois francs quinze centimes.

Le Conseil remercie chaleureusement le Conseil d'administration de la Société Marseillaise de constructions mécaniques pour le concours bienveillant qu'il n'a cessé d'apporter à cette œuvre de guerre. Ses remerciements s'adressent aussi au personnel dirigeant de la Société Marseillaise qui a accordé le plus de facilité possible aux membres du Conseil pour la gérance des affaires du Comité. Il n'oublie pas non plus les ouvriers des ateliers et du bord qui participent aux versements. Le Conseil remercie également les propriétaires du bar de la Concorde qui ont toujours mis gracieusement leur local à sa disposition.

EXCURSIONS ET SORTIES

Les Excursionnistes Marseillais partiront demain de La Bourdonnière, à 8 h., pour Cadolive; des Camoins (station de la Croix), à 8 h., pour le Puits de l'Arroumi; du Redon, à 7 h., pour les Falaises du Devenson.

La Famille partira demain de Mazargues, à 9 h., pour la calanque de Sormiou et les Baumettes; également de l'église de Mazargues, à 2 h., pour le vallon de Lun, La Baume, Navette et Lecureuil. Détails au siège.

Bulletin Financier

Paris, 25 Janvier. — Toujours peu d'affaires sur notre place dans l'attente d'événements nouveaux. Signalons d'abord la grande fermeté de nos rentes ainsi que la bonne tenue des actions de nos banques et de nos chemins de fer. Les valeurs russes naturellement restent lourdes. Le dernier bilan du Crédit Lyonnais, arrêté au 30 novembre 1917, fait ressortir les principaux chapitres suivants : espèces en caisse et dans les banques, 885.951.111 fr. ; portefeuille et Bons de la Défense nationale, 1.654.547.106 francs; avances sur garanties et reports, 215.246.479 francs; comptes courants, 445 millions 379.710 francs; au passif, dépôts en bons à vue, 976.303.215 francs; comptes courants, 1.661.678.165 fr.; comptes d'ordre et divers, 78.345.441 francs.

DE 9 HEURES DU SOIR A 4 HEURES DU MATIN

DERNIERES DEPÊCHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

Communiqué officiel

Paris, 25 Janvier.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Un coup de main ennemi sur nos petits postes, au nord du bois des Caurières, a complètement échoué.

La lutte d'artillerie s'est maintenue vive au cours de l'après-midi dans toute cette région.

Journée calme partout ailleurs.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Rome, 25 Janvier.

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :

Dans le val Lagarina et entre la Brenta et la Piave, les batteries ennemies s'étant montrées plus actives, les nôtres ont riposté avec efficacité. Sur la cime septentrionale du mont Melago, plateau d'Asiago, et sur le monte Asolone, des patrouilles autrichiennes ont été dispersées par nos fusillades. L'activité aérienne ennemie sensible depuis l'Adige jusqu'à la Brenta a été contenue sur les premières lignes par les rafales de nos mitrailleuses.

Le Combat naval des Dardanelles

Les aviateurs anglais continuent à bombarder le « Gœben »

Londres, 25 Janvier.

Depuis le dernier communiqué, les aviateurs britanniques continuent à bombarder, sans interruption, le *Gœben* et ont jeté sept tonnes de bombes sur le vaisseau et autour, ainsi que sur l'aérodrome de Galata, où ils ont observé plusieurs coups directs que des clichés pris lors des reconnaissances ont confirmés.

Un croiseur turc a quitté le voisinage du *Gœben* pour remonter le détroit et le vapeur occupé apparemment à décharger le *Gœben* a été forcé de renoncer à sa tâche.

Malgré une très violente canonnade anti-aérienne, la seule perte signalée est celle d'un officier grec, dont l'appareil a été abattu.

L'attaque du *Gœben* continue.

EN ARABIE

Les forces arabes s'emparent d'un important convoi turc

Londres, 25 Janvier.

Le War Office communique que, selon l'information reçue d'Egypte, les forces arabes du roi de l'Hedjaz, opérant à l'est de Médine, se sont emparées d'un important convoi turc le 18 janvier, sur un point distant d'environ de 12 kilomètres de cette cité. Des prisonniers, des chameaux et des vivres ont été capturés.

La Guerre navale

Une conférence de l'amiral Buchard

Paris, 25 Janvier.

Le contre-amiral Buchard a fait, cet après-midi, à la Sorbonne, une conférence sur le sujet suivant : « Trois ans de guerre navale ». Devant un public nombreux et intéressé, l'orateur a rappelé le rôle magnifique, et peut-être un peu trop oublié, a-t-il dit, de notre marine, qui, avec celle de l'Angleterre, nous assure incontestablement la maîtrise des mers.

L'amiral Buchard, exposant d'une façon plus particulière le rôle des submersibles dans la guerre mondiale, a montré combien il était injuste de reprocher l'inaction à nos superbes équipages sous-marins, et a dit les grands espoirs que l'on pouvait, en cette matière, légitimement fonder sur les efforts des Etats-Unis.

Au Comité de Guerre

LE REPRESENTANT DE L'ARMEE AMERICAINE

Washington, 25 Janvier.

M. Baker annonce que le général Bliss, qui est arrivé à Paris avec son état-major, représentera l'armée américaine au Conseil de guerre suprême.

Le Personnel sanitaire retenu en captivité

Paris, 25 Janvier.

Le ministère de la Guerre fait connaître ce qui suit :

1° Les certificats officiels destinés au personnel sanitaire, retenu en captivité, ne sont établis que si une enquête faite auprès du corps permet d'affirmer que le prisonnier appartenait bien, lors de sa capture, au personnel neutralisé, porteur du brassard de la Croix-Rouge ;

2° Ces certificats ne sont, en aucun cas, remis aux familles, mais transmis, le cas échéant, aux prisonniers, par la voie diplomatique ;

3° La possession de cette pièce n'est pas indispensable aux prisonniers pour obtenir le rapatriement. Les gouvernements belligérants procèdent régulièrement à l'échange des listes officielles contenant les noms des membres du personnel sanitaire reconnu ;

4° Bien que le ministère de la Guerre reçoive des dépôts tous les renseignements qui lui sont nécessaires, les familles ont toute latitude pour signaler à l'Inspection générale des prisonniers de guerre, 48, avenue de Saxe, les membres du personnel sanitaire se trouvant encore en captivité. Leurs indications doivent être adressées par écrit.

POUR NOS POILUS

Le relèvement de l'indemnité de tranchée

Paris, 25 Janvier.

M. Jobert a déposé au projet du gouvernement qui tend à relever l'indemnité de tranchées, un contre-projet établissant une indemnité journalière de 2 francs pour tous les mobilisés, et portée à 5 francs pour les troupes engagées dans la ligne de feu. La moitié des sommes serait versée immédiatement aux intéressés et l'autre moitié portée au carnet de pécule.

Le contre-projet de M. Jobert règle législativement le fonctionnement de cette mesure : insaisissabilité, intérêts, transmission et bonification en cas de décès.

Les Scandales

Les témoins de Bolo pacha

Paris, 25 Janvier.

M. Bairy, huissier, a signifié aujourd'hui au commandant Jullien la liste des témoins que Bolo pacha veut faire citer dans le procès qui va s'ouvrir le 4 février prochain. On verra, et pour cause, qu'ils ne déféreront pas à sa sommation.

Ce sont : Pavenstedt (incarcéré aux Etats-Unis) ; Pignatel Hearst, de New-York ; Abbas-Hilmi, l'ex-khédive, réfugié à Constantinople ; Saddick pacha, à Zurich ; le comte de Romanonès ; M. Bolo, le général Quinquandon, M. Barthou, M. Chagas, M. Joseph Caillaux.

Communiqué anglais

25 Janvier, 22 h. 30.

A la suite d'un violent tir de barrage, l'ennemi a effectué, ce matin, un coup de main sur un de nos postes à l'est de Loos ; quatre de nos hommes ont disparu.

Des rencontres de patrouilles, au sud de Lens, nous ont permis de faire des prisonniers.

Activité de l'artillerie allemande vers Flessières, Bullecourt, Bailleul et Poelcapelle.

AVIATION. — Le temps, qui a été bon hier, dans la partie Nord du front, a permis à l'aviation de montrer une grande activité ; nos pilotes ont pu, toute la journée, prendre des clichés et régler le tir de l'artillerie sur les batteries allemandes ; plus de trois cents bombes ont été jetées sur les gares de Courtrai, Ledeghem et Douai, sur un champ d'aviation de la région de Courtrai et sur les cantonnements à l'ouest de Cambrai.

Un de nos pilotes a attaqué à la mitrailleuse les hangars de l'aérodrome de Douai et divers autres objectifs à terre ont été à plusieurs reprises pris sous notre feu.

Sept appareils allemands ont été abattus en combats aériens et cinq autres contraints d'atterrir désemparés.

Deux des nôtres ne sont pas rentrés ; l'un d'eux a été aperçu, au cours d'un combat, entrer en collision avec un aéroplane ennemi.

Dès la tombée de la nuit, nos escadrilles ont bombardé un champ d'aviation au nord-est de Gand et divers autres aérodromes de la région de Courtrai et les cantonnements des environs de Roulers ; malgré l'épais brouillard qui a couvert le sol après le départ de nos pilotes, ils sont tous rentrés indemnes.

Un certain nombre de nos appareils exécutaient, à la même heure, avec un très grand succès, des raids sur divers objectifs en Allemagne ; des bombes ont été jetées sur les usines de Mannheim où des coups au but ont été constatés sur un des objectifs, ainsi que sur les docks de la ville elle-même.

La caserne et la gare de Trèves, les aciéries de Thionville, les gares de Sarrebruck, Oberbillig (sud-ouest de Trèves) ont été également attaquées avec d'excellents résultats.

Nos pilotes ont observé de grosses explosions sur tous les points attaqués et un important incendie à Trèves.

Un de nos appareils n'est pas rentré.

L'Affaire Caillaux

Une lettre de l'ancien président du Conseil

M. Caillaux proteste contre les légendes des documents de Florence

Paris, 25 Janvier.

M. Ceccaldi a reçu de M. Caillaux une lettre que, d'accord avec Me Demange, il a décidé de communiquer à la presse, et dans laquelle nous relevons les passages suivants :

Sans que j'eusse été interrogé à nouveau, sans que je connusse d'autres pièces que celles produites devant la Chambre, et qui se sont effondrées sous les démentis, j'ai été incarcéré à la Santé, et mis ainsi hors d'état de répondre aux campagnes de presse inspirées. Je ne puis, ni ne veux me départir d'une réserve à laquelle je suis tenu. J'ai le droit, cependant, de demander à mes conseils de protester, en remettant les choses au point, contre les légendes qu'on essaie de créer.

J'aurais caché l'existence de mon coffre-fort de Florence. C'est moi qui en ai parlé le premier au capitaine rapporteur, en demandant simplement que l'ouverture eût lieu en présence d'un représentant de mes intérêts, et, comme ainsi que je le déclare très haut, le dit coffre-fort contenait des papiers politiques, en présence d'un fonctionnaire français représentant l'intérêt national.

Ni l'une ni l'autre de ces garanties élémentaires n'a été prise. Il en est résulté qu'on a prétendu avoir trouvé dans le coffre-fort plusieurs millions de titres, alors que, après inventaire des titres effectué contradictoirement entre le juge et moi, l'expert n'a fourni une première évaluation de 360.000 francs, évaluation trop faible pour la valeur d'avant-guerre, trop forte pour la valeur actuelle.

Il en est résulté encore que certains papiers se sont dispersés, que d'autres, examinés à Rome, comme l'ont reconnu les officiers italiens, revêtus d'annotations et de numéros d'ordre qui ne sont pas de mon écriture, et dont on n'a pas pu, ou dont on n'a pas voulu me dire quel était l'auteur, ont été livrés à la publicité.

On parle, me dites-vous, d'un projet de réforme constitutionnelle que j'ai bâti, de mesures d'exécution gouvernementale, dont j'aurais arrêté le dessein. On représente ces études comme impliquant un plan ferme, définitif, longuement médité par moi, concerté par mes amis. On omet de dire qu'il y a non pas une, mais deux études distinctes sur le même objet, s'enchevêtrant, chevauchant l'une sur l'autre, se contredisant souvent.

De même que mon ouvrage sur Agadir a été écrit quatre fois, avant de trouver sa forme définitive, de même que j'ai bâti jadis cinq ou six projets d'impôt sur le revenu, dont certains très discutables, avant de parvenir au texte déposé en 1907, et votée par la Chambre en 1909 ; de même que j'ai, dans mes dossiers, des notes multiples, incessamment défaites et refaites, sur les solutions économiques de l'avenir, dont la hardiesse de quelques-unes soulèveraient à coup sur des protestations, j'ai commencé, il y a deux ans environ, à étudier un ensemble de grandes réformes dont je proclamais la nécessité dans mon discours du 22 juillet dernier à Mamers. A ce moment même, je rédigeait une nouvelle note qui s'ajoutait et se substituait en partie à celles laissées à Florence.

Vous savez, mon cher maître et ami, que, n'ayant pas été saisie en France, parce que l'on estime qu'elle n'avait aucun rapport avec l'inculpation, cette note a été emportée par moi dans ma cellule et vous a été remise.

Eliminant toute une partie de mes projets, écrite en tête de la deuxième étude, elle est destinée elle-même à être modifiée, remaniée. Elle s'encadre simplement dans un ensemble de travaux que je compte bien poursuivre.

Je n'imaginais pas, mon cher maître et ami, qu'on pût contester à qui que ce soit le droit de travailler, de penser librement, d'écrire ses pensées, son travail, afin de le retrouver, quelque imparfait, quelque sommaire qu'il puisse être, le droit de se laisser aller à des improvisations, le droit de suivre les évolutions de son esprit.

Je n'imaginais pas davantage qu'on pût faire état de projet en préparation, choisir arbitrairement entre des textes qui se contredisent.

Je crois entendre qu'on ne les retient que pour des jeux de polémiques, sans doute aussi pour éviter de parler de documents politiques d'une autre qualité, qui étaient dans le même coffre-fort, et qu'a emportés le vent qui souffle à travers les monts.

L'ouverture des scellés

Ce n'est qu'à 7 heures du soir que s'est terminée l'opération de l'ouverture des scellés renfermés dans le coffre-fort du capitaine Bouchardon, en présence de M. Joseph Caillaux, de l'expert, M. Doyen et de M. Priolet.

Les titres et valeurs ainsi qu'une partie des autres pièces ont été mis sous scellés découverts, ce qui en permettra l'examen.

Cette formalité de transfert de titres et documents n'a pu être terminée et sera reprise demain dans l'après-midi, en présence des mêmes personnes. Dans la matinée de demain, le député de Mamers sera amené devant le capitaine Bouchardon et interrogé.

POUR LA REPOPULATION

Le Rétablissement des Tours

Paris, 25 Janvier.

M. de Chappedelaine a déposé une proposition de loi tendant au rétablissement des « tours » supprimés en 1863. Cette mesure aurait le triple avantage de protéger les femmes contre les manœuvres abortives, de protéger l'enfant auquel on conservera la vie et enfin de confier à l'Etat l'éducation de cet enfant.

LA SOCIETE NESTLÉ
16, Rue du Parc-Royal, PARIS (3e Ar.)
a le plaisir d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle est actuellement en mesure d'assurer toutes les commandes raisonnables en **Lait Concentré**, *à condition que celles-ci soient composées de lait sucré et non sucré.*

La Neurasthénie, *l'anémie, toutes les dépressions physiques et morales résultant de l'appauvrissement du sang, sont*
Vaincues par LA FERROCARNINE
Phosphatée du Dr VILLARD
EN VENTE dans toutes les Pharmacies

DES ENNUIS inévitables sont réservés aux contribuables au sujet des obligations en matière d'impôts nouveaux. Tous ennuis et pénalités seront évités à ceux qui auront recours à M. J.-A. Coulanges, expert-comptable, spécialiste, 37, rue Paradis.

Vous avez fait donner à vos enfants une bonne instruction et vous avez le désir de les voir pourvus d'une situation d'avenir. Inscrivez-les aux Etablissements JAMET-BUFFEREAU, 96, Rue de Rivoli, à Paris, qui leur apprendront pratiquement sur place ou par correspondance la Comptabilité, la Sténo-Dactylo, etc.... — Programme gratuit. 15, Allées de Meilhan, MARSEILLE.

SI VOUS ÊTES ATTEINTS DE
HERNIE
méfiez-vous des *complications terribles* que cette infirmité, non soignée, peut soudain faire naître !
Défiez-vous au même titre de ces soi-disant méthodes nouvelles et des pseudo « guérisseurs » totalement inconnus qui prétendent la soigner par des procédés miraculeux !
N'accordez votre confiance qu'à un véritable Spécialiste dont la compétence hautement éprouvée soit la plus solide des garanties, et rappelez-vous que seul, **M. A. CLAVERIE**, le célèbre Praticien de Paris s'est signalé à l'attention du Corps médical et à l'admiration des malades reconnaissants par la création de son incomparable *Appareil Pneumatique Imperméable et sans Ressort* absolument unique au monde.
Dans notre région où sa notoriété est grande, nombreux sont ceux qui ont été délivrés de l'inquiétude et rendus à la vie normale grâce à cet Appareil vraiment idéal et à la conscience professionnelle avec laquelle il est appliqué. Aussi c'est pour nous un plaisir d'informer nos Lecteurs du passage dans notre contrée de l'Eminent Spécialiste qui recevra de 9 h. à 4 h. à :
NIMES, dimanche 27 et lundi 28 janvier, hôtel du Midi et de la Poste.
Alais, mardi 29 et mercredi 30, hôtel Nicolas.
Orange, lundi 31, hôtel de la Poste et Princes.
Carpentras, vend. 1er février, hôtel de la Poste.
Avignon, samedi 2, Grand-Hôtel.
Tarascon, dimanche 3, hôtel des Empereurs.
Cavaillon, lundi 4, hôtel Moderne.
Arles, mardi 5, hôtel du Forum.
Salon, mercredi 6, hôtel de la Poste.
Aix, jeudi 7, hôtel du Louvre.
Brignoles, vendredi, 8, hôtel Gonnet.
MARSEILLE, samedi 9, dimanche 10, lundi 11, mardi 12, mercredi 13 et jeudi 14, hôtel Richelieu, 15, cours Belsunce.
Dans un but humanitaire, la nouvelle édition du « **Traité de la Hernie** », important ouvrage de 160 pages, orné de 150 photogravures, sera envoyée gratuitement et discrètement, sur demande à **M. A. CLAVERIE**, 234, Faubourg Saint-Martin — PARIS.

Graves émeutes à Berlin

Amsterdam, 25 Janvier.

Le journal anglais « Bristish News », qui paraît en Hollande, apprend de source digne de foi, que de graves émeutes ont éclaté à Berlin.

La Situation en Russie

Le régime de la terreur

Pétrograde, 25 Janvier.

Parlant à Pétrograde, devant une réunion de gardes rouges, M. Krylenko a dit : « La liberté est une bonne chose, mais pendant la lutte avec la bourgeoisie, toutes les libertés doivent être supprimées. Nous possédons la puissance des Soviets, nous ne reculerons devant rien. Nous répandrons même la terreur. Malheur à ceux qui essaient de nous faire opposition.

Nous ne devons pas épargner nos ennemis, autrement ils pourraient se relever et nous combattre. Exerçons la vengeance sur eux et sans merci ! Nous ne devons pas terminer le règne de la terreur avant que nous ayons complètement exterminé nos ennemis, autrement nous serons battus. »

Parlant à une autre réunion, Mme Paris Spiridionova, présidente de la conférence pan-russe des paysans, a déclaré qu'il était impossible de conduire la révolution avec des gants et que les fusillades récentes ne constituaient qu'une étape vers le socialisme intégral.

Les Circassiens se révoltent

Pétrograde, 25 Janvier.

Des télégrammes de Vladi (Caucase) annonce une révolte de Circassiens contre les cosaques et les Russes.

Les bandes de Circassiens, très nombreuses, sont descendues des monts Caucase et marchent dans la direction de Vladi (Caucase) et Grozny. Elles se sont emparées déjà de la forteresse de Vedeni, poste le plus avancé des cosaques et ont brûlé la grande bourgade russe de Vozdvi-Jenskaya.

Le Port de Londres n'est pas fermé

Londres, 25 Janvier.

On déclare officiellement que le bruit suivant lequel le port de Londres serait fermé ne repose sur aucun fondement.

La Crise espagnole

L'ETAT DE SIEGE A BARCELONE

Madrid, 25 Janvier.

Le président du Conseil a déclaré que l'état de siège avait été proclamé dans la matinée à Barcelone. Le gouvernement justifie les mesures prises par la constatation de troubles provoqués surtout par des femmes, qui protestent contre la cherté de la vie, les éléments syndicalistes s'efforçant de soutenir ces troubles.

Sabadell, 25 Janvier.

Cet après-midi, des milliers de femmes ont abandonné subitement le travail pour manifester.

LE NAOL DÉGRASSE VITE ET BIEN TOUS METAUX

ETAT-CIVIL

L'état civil a enregistré, dans la journée d'hier, 13 naissances, dont 2 illégitimes, plus 48 décès, dont 6 d'enfants.

AVIS DE DECES (Grimaud, Var)

M. Bonnaud Emile, sous-chef de musique des Equipages de la Flotte en retraite, receveur buraliste, et ses enfants ; les familles Bonnaud et Alabrune ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de **Mme Marie-Louise ALABRUNE**, épouse **BONNAUD**, âgée de 51 ans, survenu le 21 janvier 1918, à Grimaud (Var).

AVIS DE DECES

Les familles Venaut, Orsani, Long, Guillermet et Dupuy ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

Mme veuve J. VENAUT, née DUPUY

décédée le 25 janvier, rue Marengo, 83, munie des Sacrements de l'Eglise. Un avis ultérieur indiquera l'heure des obsèques.

M. et Mme Henry Alla, née Contier, et leurs enfants ; M. et Mme Jules Alla, née Guiraud, et leurs enfants ; Mme veuve J. Alla et sa famille (d'Algérie) ; les familles Contier, Guirand, Alla (d'Algérie et de Paris), Plume, Thion, Py et Geay ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de **M. Eugène ALLA**, fabricant bijoutier, leur père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé le 25 janvier, à l'âge de 73 ans, muni des Sacrements de l'Eglise. Son convoi funèbre aura lieu aujourd'hui 26 janvier, à 2 heures du soir, rue de l'Académie, 26. Le présent avis tient lieu de faire part.

M. Fortuné Pegulu, ingénieur des Arts et Métiers, lieutenant au 6e génie, au front, décoré de la Croix de guerre ; Mmes Marie et Elise Pegulu ; M. Alphonse Pegulu, constructeur à La Seyne ; Mme Marie Bernard, née Pegulu (de Paris) ; M. Fortuné Pegulu, ingénieur à Bonnat (Creuse) ; les familles Michel Guérin, Argenteri, Pegulu, Bernard, Gabriel, Gabarin, Gal, Giraud, Terras, M. Henri Luzzatti, consul général de Monténégro ; M. Maurice Luzzatti, ingénieur E. C. P., vice-consul de Monténégro ; la famille Bachman ; les employés et le personnel des Huileries Luzzatti et Cie ont l'honneur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

M. Auguste PEGULU
Médaillé de 1870
Ingénieur des Arts et Métiers
Ingénieur des Huileries Luzzatti et Cie

leur père, frère, beau-frère, oncle, cousin, allié et ami, décédé le 24 janvier, dans sa 73e année, en son domicile, 442, rue Paradis, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu dimanche 27 courant, à 10 heures.

Les obsèques de **M. Joseph NEGRO** auront lieu aujourd'hui samedi, à 2 heures du soir, 70, chemin des Chartreux. Dans l'avis de décès paru hier, la famille Peyron a été omise.

Les membres de la Société de secours mutuels **La Sainte-Famille n° 172** sont priés d'assister aux obsèques de leur regretté collègue, **M. NEGRO Joseph**, qui auront lieu samedi 26 janvier, à 2 heures, 70, chemin des Chartreux.

Les obsèques du soldat **BELIZAIRE Joseph**, du bataillon colonial, décédé des suites de blessures reçues sur le champ de bataille, auront lieu ce matin, à 8 heures 30, à l'hôpital de la Rose.

L'HIVER Le plus puissant médicament.
Vous rend excellent — Bonne Digestion
C'est la MORUBILINE
en Gouttes concentrées et titrées.
Convalescents, Anémiés, Tousseurs
Bronchitiques, Tuberculeux, etc.
1/2 flacon 3.50. Flacon 6 francs franco poste. Notice gratis.
PHARMACIE du PRINTEMPS, 32, r. Joubert, Paris
et toutes Pharmacies.

L'URENOSINE
Guérit rapidement et sans danger
BLENNORRAGIE
et toutes les Maladies de l'Appareil urinaire :
Cystite, Prostatite, Goutte Militaire, Ecoulements
Prix de la Boîte : 5 fr. 50, impôt compris.
Pharmacie des Vosges, 50, rue de Turenne, Paris
Dépôt à MARSEILLE : Pharmacie BRACHAT, BEL Successeur
7, rue Poids-de-la-Farine, Marseille.

VÉRITABLE
TISANE
DES TREIZE PAQUETS
du PERE Blaize
CONTRE TOUS LES VICES
DU SANG ET L'IRRITATION
Prix 0.75 le paquet ; par poste 1.05
Maison BLAIZE PERE, 4 a, r. Méolan
Le second magasin (par la rue de Rome)
Ne pas se tromper
REFUSER LES IMITATIONS

Inouï et Merveilleux
TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE AVEC ESSAYAGE ET DEVANTS INCASSABLES
72 fr.
A l'Inouï Tailleur
MARSEILLE
Rue Colbert, 16.
Rue St-Ferréol, 60
Bde de la Madeleine, 37
AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS
MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

Un ASTHMATIQUE GUERI en 1 MOIS
contre toute espérance, indique remède. — Preuves.
Ecrire : C. DEPENSIER, à Soisy-s/-Montmorency (S.-et-O.)

TIR ET PRÉPARATION MILITAIRE

C. P. S. M. — Brevets spécialités « cavalier » et « conducteur d'artillerie ». es candidats de la subdivision de Marseille qui, pour un motif quelconque, n'ont pu se présenter à certaines épreuves de ces B. S., peuvent subir ces épreuves dimanche 27 courant, au quartier de cavalerie, Menpenti. Rassemblement à 7 h. 30 très précises.

A la Société Le Drapeau, préparation au C. P. S. M. (infanterie et cavalerie) : demain, tir au Pharo; vendredi, topographie au siège, gymnase Bertrand-Thavaud, 9, rue d'Arcole.

A l'Escadron Marseillais, école d'équitation, rassemblement, demain, à 7 heures, au 6e hussards.

A l'école marseillaise Louis Morin, demain, à 7 heures, équitation au 6e hussards (sortie en mer, section marine); à 9 heures, tir et éducation physique au Pharo; lundi, à 8 h. 45, topographie; mardi, cours marine à 8 h. 30; mercredi et vendredi, à 8 h. 45, gymnastique; jeudi, à 8 h. 45, cours théorique; samedi, à 8 heures, topographie. Inscriptions tous les soirs, au siège, 16, rue Barthélemy.

A l'Etrier, S. A. G., demain, rassemblement au quartier de cavalerie, à 7 heures très précises; éducation physique pour toutes les classes et continuation des épreuves de performances de la classe 1919 et tir en vue des examens prochains du C. P. S. M. Le travail du restant de la matinée pour les autres classes sera indiqué au quartier.

Aux Excursionnistes de Provence (S. A. G. 5.116), demain, à 7 heures, rassemblement au 6e hussards : éducation physique, équitation et tir. Les candidats aux divers B. S., sont priés de se conformer strictement à la note que pourrait faire insérer, le cas échéant, dans la presse, la subdivision, concernant les B. S. Tous les matins, à 7 h., éducation physique au 6e hussards et tous les soirs, 2, rue Cannebière, cours théorique de préparation au C. P. S. M. et au D. M. Les nouvelles inscriptions, boulvard Baille, 208.

A la Société Mixte de Tir de Marseille, demain, réunion, à 8 heures précises au Stade du Pharo, préparation au C. P. M., exercices physiques. A 10 heures, réunion au Stand de Saint-Giniez, conférence sur l'hygiène et la morale ; tir à 200 mètres.

COMMUNICATIONS

Syndicat des métaux. — Ce soir, samedi, à 7 h., réunion du Conseil d'administration. Présence indispensable. Questions de la plus haute importance. Demain, à 9 heures du matin, assemblée générale des délégués d'atelier à la Bourse du Travail, salle 19 : Questions très importantes. Tous les délégués de la métallurgie sont instamment priés d'y assister.

Fédération nationale des cheminots. — Demain, à 9 h. 30, Bourse du Travail, assemblée générale de la section technique matériel (ateliers de Marseille-Prado et petit entretien Saint-Charles). A 10 heures, réunion de la section technique des poseurs de la voie (formation du bureau).

Syndicat des jardiniers-éleveurs. — Demain, assemblée générale au siège, à 4 heures du soir.

Aux Réformés n° 2 et auxiliaires. — Réunion intime de l'Etoile Rouge, demain au Café, siège social, Café Phocéen, 10, cours Belsunce. Réunion du Conseil d'administration à 9 heures; retrait des cartes 1918.

Touristes du Midi. — Demain répétition pour le prochain concert.

Société de S. M. de Saint-François-Xavier. — Demain, à 9 heures assemblée générale au siège. Urgent.

Bourse de Paris du 25 Janvier

3 % français, 58. — 3 1/2 % amortissable, 90. — 4 % libéré, 69 40; non libéré, 69 50. — 5 %, 88 65. — Obligation Ouest-Etat, 390 50. — Obligation Tunisienne, 329 50. — Argentin, 88. — Brésil, 65 25. — Dette Egyptienne unifiée, 95 55. — Dette Ottomane, 63 50. — Extérieur Espagnol, 117 15. — Russe 3 % 1891, 33 50; 4 % Consolidés, 41 75; 5 % 1906, 51; 4 1/2 % 1909, 43 60; 4 1/2 % 1914, 48 50. — Banque de l'Algérie, 3290. — Banque de Paris et des Pays-Bas, 988. — Compagnie Algérienne, 1378. — Crédit Foncier de France, 650. — Crédit Lyonnais, 1090. — Société Générale, 549. — Banque de l'Union Parisienne, 620. — Banque Nationale du Mexique, 551. — P.-L.-M., 935. — Nord, 1170. — Nord d'Espagne, 395. — Saragosse, 438. — Transatlantique ordinaire, 298. — Messageries Maritimes, 266. — Nord-Sud, 129 25. — Omnibus de Paris, 410. — Tramways, 387. — Canal Maritime de Suez, 4600. — Thomson-Houston, 824. — Wagons-lits, 226. — Briansk, 181. — Rio-Tinto, 1815. — Sosnowice, 723. — Forges et Chantiers de la Méditerranée, 1290. — Ville de Paris 1865, 560; 1871, 367; 1875, 502; 1876, 503; 1892, 292; 1894-96, 260; 1899, 293; 1904, 313; 1905, 347; 1910, 265; 1912, 230. — Méditerranée 3 % 355; fusion, 331 75; fusion nouvelle, 334. — Midi 3 % ancienne, 350. — Sud de la France, 220. — Lombardes anciennes, 168. — Nord d'Espagne, 440. — Saragosse, 370. — Salonique-Constantinople, 167. — Communales 1879, 447; 1880, 482 75; 1891, 305 75; 1892, 335; 1899, 322 25; 1906, 375; 1912, 125 25. — Foncières 1879, 483; 1883, 327; 1885, 330; 1895, 333 50; 1903, 373; 1909, 235 50; 3 1/2 % 1913, 302; 4 % 1913, 425. — Crédit Foncier 1917, 348 75; non libéré, 315. — Docks de Marseille, 350. — Messageries 3 1/2 %, 340; 5 %, 425.

Marché en banque. — Brésil, 86 75. — Mexicain, 30 90. — Bakou, 985. — Balia, 342. — Caoutchouc, 250. — Cape, 101 50. — Chartered, 23. — Chino, 314. — De Beers, 367. — East Rand, 12 25. — Goldfields, 44 25. — Lena, 29 75. — Malacca, 144. — Maltzoff, 335. — Modderfontein, 234. — Rand Mines, 81. — Robinson Gold, 23. — Spasski, 36 75. — Spies, 11 75. — Tharsis, 147 50. — Toula, 465. — Utah, 551. — Dnieprovienne, 1230. — Kinta (jouissance), 260; (part), 542. — Colombia, 775. — Monaco, 2530. cinquième, 506; obligation, 243. — Casino de Nice, 300. — Recettes du Canal de Suez du 23 janvier, 400.000

Bulletin Commercial du 25 Janvier

GRAINES ET LEGUMES SECS. — Pois chiches, 135 à 140 fr.; haricots, 143 à 146 fr.; lentilles des Indes nettoyées, 210 fr.; févettes cassées, 135 à 140 fr.; alpistes Maroc, 76 fr. les cent kilos.

FRUITS ET LEGUMES FRAIS. — Artichauts du Var, 5 à 8 fr.; d'Algérie, 3 à 1 fr. 50 la douz.; tomates, 75 à 150 fr.; haricots verts, 110 à 190 fr.; pommes de terre, 60 à 75 fr.; nouv., 60 à 65 fr.; orange, le mille, 50 à 100 fr.; mandarines, 70 à 120 fr.; citrons, 40 à 120 fr.; épinards, les 100 kil., 80 à 125 fr.; dattes 225 à 250 fr.; choux-fleurs, 12 à 20 fr. la douzaine ; choux verts, 7 à 15 fr. la douzaine ; noix sèches, 150 à 180 fr.; châtaignes, 30 à 65 fr.; pommes, 78 à 175 fr.; ordinaires, 60 à 80 fr.

Bourse de Marseille du 25 Janvier

3 % au porteur, 58 25; coupures de 100 fr., 53 25. — 4 % libéré, petites coupures, 69 50; coupures de 100 fr. et grandes coupures, 69 50. — 5 % 1915-16, 88 10; coupures de 200, 500 et 1.000 fr., 88. — Russie Consolidé 4 %, coupures de 200 fr. de rente, 40; 5 % 1906, 51; 4 1/2 % 1914, 49. — Panama, 126. — Rio-Tinto, 1820. — Ville de Paris 1892, 262 50; 1898, 308; 1899, 292; 1904, 312; cinquièmes 64; 1910, 281; quarts, 68; 1912, 232. — Communales 1879, 446. — Foncières 1885, cinquièmes, 69. — Communales 1899, 324. — Communales 1906, 370. — Foncières 1909, 206. — Communales 1912, 197. — Foncières 1913, 397. — Crédit Foncier 1917, 349. — P.-L.-M. 3 % fusion ancienne, 332; fusion nouvelle, 334. — Bons de la Presse, 12 50; 1889, 6 75. — Société Marseillaise, 610. — Armement, 625. — Cyprien Fabre et Cie, 1450. — Fraissinet et Cie, 1010. — Messageries Maritimes, 265. — Compagnie Mixte, 502. — Transatlantique, 297. — Transports Maritimes, 1200. — Tramways, 390. — Charbonnages des Bouches-du-Rhône, 649. — Grand'Combe, 3050. — Raffineries Saint-Louis, 2150. — Energie Electrique du Littoral Méditerranéen, 553. — A. Granoux et Cie, 209. — Verminck C.-A. et Cie, 176. — Immobilière Marseillaise, 550. — Afrique Occidentale, 2200. — Chantiers et Ateliers de Provence, 1100. — Ciments Portland, 12 50. — Ciments Romain Boyer, 190. — Commerciale Française de l'Indo-Chine, 393. — Forges et Chantiers de la Méditerranée, 393. — Grands Travaux de Marseille, 840. — Madagascar, 2100. — *Petit Marseillais*, 325. — Raffineries de Soufre réunies, 237. — Tuileries Romain Boyer, 140. — Vignobles de la Méditerranée, 420. — Docks et Entrepôts de Marseille, 355. — Electricité, 485. — Energie Electrique du Littoral Méditerranéen, 490. — Tramways, 370.

Tribune du Travail

Scie circulaire, aide robuste, demandé, chemin de Saint-Jean-du-Désert, 5.

On demande jeune fille, présentée par ses parents. Maison Pathé, 57, rue Saint-Ferréol.

Bûcherons demandés, 5, chemin de Saint-Jean-du-Désert.

On demande une ouvrière soudeuse pour boîtes métalliques, quai de Rive-Neuve, 36, dans la cour.

On demande chez Bourdon, tailleur militaire, 50, cours Belsunce, un jeune homme de 13 à 14 ans, pour les courses.

Bonnes giletières, pompières, sont demandées pour l'atelier; une apprentie présentée par ses parents. Académie de coupe, 70, rue Saint-Ferréol, au 3e étage.

On demande un jeune garçon de 13 à 14 ans, pour faire les courses, rue Adolphe-Thiers, 67, au magasin.

Bon poseur de linoleum est demandé chez Chabert, 30, rue de Rome.

Tourneurs, bons ouvriers, sont demandés, 54, rue de Forbin.

On demande un bon ouvrier polisseur-niqueleur, D. Chabaud et Cie, 31, rue Hoche.

Posticheuse ouvrière ou demi-ouvrière, sachant implanter est demandée, 17, rue des Minimes.

BOURSE DU TRAVAIL (Téléphone : 9-29). — On demande : un ouvrier chaudronnier (cuivre et fer), et un tourneur sur métaux, à Lunel (Hérault); des ouvriers chapeliers-couseurs pour le dehors, 10 fr. par jour ou aux pièces); un ouvrier charron, à Aix (B.-du-R.); des Arabes-Algériens (hommes de confiance) pour fabrication et vente de couscous, bonnes références exigées, à Aix (B.-du-R.); un ouvrier malletier-ferreur, à Toulon (Var) ; un ouvrier teinturier-dégraisseur bien rétribué, à Carcassonne (Aude); un demi-ouvrier mécanicien-électricien; des ouvriers typographes; un ouvrier papetier; des ouvriers ébénistes; un ouvrier charron; des charpentiers de marine; des ouvriers calfats; des scieurs de long; un jeune frappeur connaissant serrurerie; des ouvriers cordonniers pour enfants et fillettes ; un ouvrier jardinier-potager, sachant conduire; un demi-ouvrier plombier; un employé pour bureau connaissant bijoux et pierres précieuses (bonnes références); un ouvrier tapissier-matelassier; des ouvriers plombiers; des ouvriers menuisiers-monteurs; des ouvriers cordonniers pour la réparation; des ouvriers peintres en bâtiment pour formes (très agiles); un bon ouvrier serrurier; un jardinier potager-fleuriste; un ouvrier ou demi-papetier-relieur; un petit chasseur de 13 à 15 ans, présenté par ses parents; un apprenti plombier dégrossi; un apprenti menuisier dégrossi; un apprenti mécanicien dentiste présenté par ses parents; un apprenti imprimeur et courses; un apprenti malletier; des ouvrières et apprêteuses modistes; des ouvrières finisseuses de chemises (travail pour l'atelier et à domicile), travail soigné; une ouvrière piqueuse de bottines; une lingère; une nourrice (lait jeune), chez patrons; une ouvrière margeuse; une jeune fille pour travail facile. — S'adresser Bourse du Travail, rue de l'Académie. On est prié d'apporter livrets, certificats et pièces d'identité, de même que faire connaître le résultat du placement. Il n'est répondu qu'aux lettres avec timbre pour la réponse.

POUR LES PERSONNES QUI PRÉFÈRENT LE DÉJEUNER PEU SUCRÉ, IL EST PLUS AVANTAGEUX D'EMPLOYER DU
PHOSCAO
SANS SUCRE
et de sucrer à leur convenance soit avec du sucre, soit avec de la saccharine. Le sucre manquant dans chaque boîte étant remplacé par du Phoscao pur, la dose de Phoscao sans sucre par déjeuner doit être moitié moindre que celle de Phoscao sucré (une cuillerée à café au lieu d'une cuillerée à soupe).
PHOSCAO SUCRÉ — 2 fr. 65 la boîte de 15 déjeuners
PHOSCAO SANS SUCRE — 4 fr. 80 la boîte de 32 déjeuners
En vente : Pharmacies et Epiceries

La vie ou la mort coule dans nos veines, selon que notre sang est pur ou impur

VICES DU SANG
GUERIS par le
DÉPURATIF ALLEN
Essence composée de Salsepareille rouge iodurée
Hommes ! - Femmes !
Cette essence est le dépuratif le plus énergique que l'on connaisse, c'est la lessive du sang et des humeurs dont elle expulse les vices et les impuretés.
Elle est recommandée par les sommités médicales pour combattre l'état morbide du sang dans les cas d'eczéma, syphilis, humeurs, maladies de la peau, dartres, boutons et plaies de mauvaise nature provenant d'une altération accidentelle ou héréditaire du sang.
Cette essence est composée avec les sucs concentrés de plantes les plus dépuratives et ceux de la salsepareille rouge de Honduras.
Elle est dix fois plus énergique que le sirop de salsepareille et bien supérieure à tous les dépuratifs connus.
Au Retour d'Age ou âge critique. Le Dépuratif Allen est le seul remède souverain pour combattre les maladies de la femme. A ce moment, le sang n'ayant plus sa libre circulation, comme tout liquide stagnant, se corrompt et engendre des principes morbides, germes d'une foule de maladies, telles que : les kystes, les tumeurs, les cancers, les fibromes, les phlébites, les varices, les troubles nerveux, l'obésité, les ovarites, les rougeurs du nez et du visage, les hémorroïdes, etc.
Dans ces cas, le Dépuratif Allen est à la fois curatif et préservatif, car il guérit toutes les années des milliers de malades à qui il évite les terribles conséquences des opérations souvent mortelles et toujours douloureuses.
Le flacon de 1/2 litre, 5 fr. — 6 flacons, 26 fr. (Expédition contre mandat-poste)
Dépôt général : DIANOUX, pharmacien, Grand Chemin d'Aix, 30, MARSEILLE
DEPOTS : Phie du Serpent, rue Tapis-Vert. — TOULON : Phies Chabre, Gorlier, Vedel. — AIX : Phie Dou. — ARLES : Phie Maurel. — AVIGNON : Phie Marie et Rolland. — LA CIOTAT : Phie Barrière. — CANNES : Phie Antoni. — NIMES : Phie Favre. — NICE : Phie Rostagni. — ALAIS : Phie Bonnaure, et toutes les bonnes pharmacies.

La Grippe est dans l'air
Voici venir la Grippe, redoutable pour tous, mais particulièrement, pour les anémiés, les fatigués, les convalescents, les enfants et les vieillards.
Très contagieuse, la Grippe fait de nombreuses victimes; elle est d'autant plus dangereuse que c'est surtout par l'air respiré qu'elle se propage.
C'est par nos Bronches et nos Poumons qu'elle envahit notre organisme.
DÉFENDEZ Vos VOIES RESPIRATOIRES en faisant usage des
PASTILLES VALDA
Les émanations SÉDATIVES, BALSAMIQUES et ANTISEPTIQUES des PASTILLES VALDA pénètrent jusqu'aux plus intimes recoins des Bronches et des Poumons.
ELLES TONIFIENT LES MUQUEUSES ET METTENT L'ORGANISME EN ÉTAT DE RÉSISTANCE
Bien portants, vous ÉVITEREZ
Malades, vous COMBATTREZ
la GRIPPE et toutes ses complications
si vous avez bien soin de mettre en bouche
UNE PASTILLE VALDA
Le matin au réveil, le soir au coucher, avant de sortir, et chaque fois que vous vous exposez à respirer un air froid, humide, insuffisant, poussiérieux ou contagieux.
Ayez-en toujours sous la main. Procurez-vous-en de suite, mais refusez impitoyablement les pastilles qui vous seraient proposées au détail pour quelques sous : ce sont toujours des imitations.
Vous ne serez certains d'avoir
Les Véritables PASTILLES VALDA
que si vous les achetez en BOITES de 1.75 portant le nom VALDA
Les Véritables seules sont efficaces.

GRANDE BOUCHERIE DE LA ROTONDE
Coin rue de la Rotonde — 23, Boulevard National, 23
GRANDE BAISSE DE PRIX

BŒUF (le kilo)		MOUTON (le kilo)		VEAU (le kilo)		AGNEAU (le kilo)	
Bas morceaux	3.30	Poitrine découvt	3.60	Rouelle	5.90	Gigot	5.50
Daube coupée	3.30	Gigot	4.70	Rognonade	4.70	Epaule	4.90
Bifteck	4.40	Côtelettes	4.70	Epaules sans os.	5.40	Côtelette	5.90
Aloyau	4.90	Epaule	4.50	Poitrine	3.60	Poitrine	3.90
Cœur	5.—	Farci	3.90				
Entrecôte	4.20						

VIANDE DE 1er CHOIX

TOUT LE MONDE PRÉFÈRE LA PHOTO-MIDGET 38, rue Saint-Ferréol.

SIROP INFANTILE GIMIÉ contre CONSTIPATION, VERS, CONVULSIONS, TOUX, CROUTES de LAIT, RASQUETTES, GLAIRES. MUGUET. En vente partout. Dépôt : Phie MEILHAN, 8, al. Meilhan. Se méfier des imitations

HÉMORROÏDES
Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrance même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament
L'ÉLIXIR de
VIRGINIE NYRDAHL
qui les guérit radicalement et sans danger.
En découpant ce Bon 75 et en l'adressant à PRODUITS NYRDAHL, 20, rue de La Rochefoucauld, PARIS. on recevra gratuitement et franco une intéressante brochure de 150 pages.

1er AVIS L'épicerie de M. Agas, boul. Chave, 25, est vendue à personne désignée dans acte. Opp. à M. Papa, rue St-Pierre, 24.

VELO St-Etienne à vendre, cause mob., état de neuf. R. Barats, 3, rue Rocca.

ON demande un baigneur-pédicure, Etablissement de Bains Castellane, 172, rue de Rome.

MONTEUR électricien expérimenté, demandé, Ateliers Travaux Electriques, grande route d'Aix, 64.

DESSINATEUR mécanicien expérimenté demandé, Ateliers Travaux Electriques, 64, grande route d'Aix.

DAMES sont demandées pour distribution à domicile. Agence Pierre Blanc, rue Haxo, 9.

FOUDRES à vendre cont. 150, 200 et 250 hectos. Gassier, vins, à Salon (B.-du-Rh.).

MEUBLES chambres, salles à manger, bureaux, toilettes, vente, achat, échange, 5, r. du Lycée, 1er.

PERMUTANT de Marseille, aide-plombier, est demandé pour Paimbœuf (Loire-Inférieure). S'adresser Bardy, rue Ferrari, 63.

A VENDRE moto 3 ch., Alcyon, état neuf, 300 fr. Ré, 33, rue d'Aix, 1er.

MARIAGE commerçant espagnol, honorable, avec affaires de grand avenir, bien présenté, désire faire mariage avec demoiselle ou veuve, même situation, affaire absolument sérieuse et d'urgence. Ecrire M. Tarrasco, p. rest., Colbert, Marseille.

ON demande jeune bonne dégrossie, propre. S'adresser rue de la République, 45, à la concierge, de suite.

DRAPEAUX riches et ordinaires toutes nations, Au Grand Saint-Michel, 40, rue des Minimes.

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE
Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE.
Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la
Exiger ce portrait
JOUVENCE de l'Abbé SOURY
Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé SOURY à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et, ce qui est pis encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrites, Fibromes, Maux d'estomac, d'Intestins, des Nerfs, etc.
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY, dans toutes les Pharmacies : le Flacon 4 fr. 25 ; franco gare 4 fr. 85. Les 4 flacons franco gare contre mandat-poste 17 fr. adressé à Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen.
Ajouter 0 fr. 50 par flacon pour l'impôt.
Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY avec la Signature Mag. DUMONTIER
(Notice contenant renseignements gratis)

JEUNE homme, 25 ans, non mob., libre, cherche empl. bureau ou représentation, très sérieuses références. Ecr. A. Reynaud, post. rest., Capucines.

A VENDRE 5 LAMPES A ARC, courant continu, 8 ampères, 220 volts. Ecrire ou s'adresser bureau du journal.

CONDUCTEUR mobilisé cl. 1891, convoi des ports, parc de Glatigny (Versailles), cherche permutant Marseille ou Montpellier. Ecrire Lieutaud, 20, marché des Capucins, Marseille.

Le gérant : VICTOR HEYRIES
Imp. Stèr. du *Petit Provençal* rue de la Darse, 75.

Vient de PARAITRE
L'INDICATEUR MARSEILLAIS 1918
En Vente 9, RUE HAXO
Guide de l'Administration et du Commerce — Annuaire du Département des Bouches-du-Rhône
PRIX DU VOLUME A MARSEILLE : 14 FRANCS — POUR LE DEHORS, PORT EN SUS : 15 fr. 05

Feuilleton du *Petit Provençal* du 26 Janvier.

— 25 —

Diane-la-Pâle

PREMIERE PARTIE

Est-il fou ?

Le fils implorait la mère des mains et des yeux, et ne pouvant être plus longtemps contenues, les larmes jaillirent et lentement, descendirent jusqu'aux lèvres.

Du bout du doigt il essuya ses yeux.

M. de Montaiglon venait de poser sa plume. Il avait fini d'écrire sa lettre. Il se renversa sur son fauteuil et considéra alternativement Cœcilia et Bernard.

— Qui êtes-vous, dit-il à l amère.

D'une voix à peine distincte elle répond :

— C'est moi qui vous ai écrit, d'un village de Corse.

— Ah ! fit le juge étonné... je me souviens en effet. Et vous avez fait le voyage exprès ?...

La mère soupira. Elle mentit.

— Non, je ne suis pas venue exprès... Des affaires... de famille... m'appelaient sur le continent... alors, je vous ai écrit...

— A la bonne heure, car c'eût été invraisemblable.

Et montrant Bernard d'un geste insousciant, de l'homme convaincu que cette femme allait répondre ce que tant d'autres lui avaient répondu :

— Le reconnaissez-vous ?

Et il feuilleta un dossier.

A cette minute précise, Bernard ne vivait plus, ne respirait plus ; le sang s'était arrêté dans ses veines ; il attendait, son regard dévorant sa mère.

Et la mère n'osait parler.

Elle eût voulu crier au juge :

— De quoi s'accuse-t-il ? D'un meurtre ? Etes-vous sûr qu'il est innocent ? Ou bien le croyez-vous coupable ?

Ah ! si elle l'avait su innocent, elle eût répondu :

— Oui, je le reconnais. Cet homme est mon fils. Il s'appelle Jean Bartoli et il est né à Zicavo, près de Sartène, dans l'île de Corse.

Mais Jean l'implorait.

Il n'avait pas l'attitude du coupable, son front n'avait pas rougi. Ses yeux ne s'étaient point troublés. Dans ses supplications, ce n'était pas un pardon qu'il demandait, c'était une aide, un secours qu'il sollicitait.

Les enfant n'ont pas besoin de parler pour être compris par les mères.

Et Cœcilia comprenait.

Le juge releva le front et, d'une voix fatiguée, manifestant la même indifférence.

— Et bien, ma bonne femme... le reconnaissez-vous ?

Ce mot parut tirer de leur rêve, de leur contemplation muette, la mère et le fils et les rappeler à la réalité.

Tous deux, longuement, ils tressaillirent.

La mère fit un pas vers son fils, comme pour le regarder, en effet.

Elle interrogeait son âme, pour ainsi dire. Elle lisait jusqu'au plus profond de son être. Et elle avait confiance dans son instinct de mère. Et tout criait à cet instinct que son enfant n'avait pas démérité de son amour, de sa confiance, de son cœur.

Alors, lentement, elle se tourna vers le juge.

Elle secoua la tête.

Elle ne prononçait pas un mot.

Sans doute que cela lui semblait un sacrilège de renier cet enfant... cet enfant toujours aimé...

Mais le juge ne pouvait se contenter d'un geste.

— Répondez ! dit-il.

D'une voix faible comme un souffle, elle dit pourtant :

— Non, je me suis trompée... je ne le connais pas.

M. de Montaiglon haussa les épaules.

— Parbleu ! Je m'y attendais ! murmura-t-il.

Et sans plus regarder la mère :

— Vous êtes sûre ? Examinez-le bien !

— Oh ! oui, je suis sûre...

— C'est bien, vous pouvez vous retirer.

Et il se remit à écrire.

Une joie ineffable apparut dans les yeux de Bernard. Cette joie remerciait la mère.

Celle-ci, machinalement, tendait les bras, dans un geste rapide, ayant envie de presser contre son sein ce fils qui peut-être était perdu pour elle, qu'elle ne reverrait peut-être jamais plus...

Mais c'était le trahir.

Les mains s'abattirent le long du corps. Le visage exprima une douleur intense, un atroce désespoir.

Et elle se retira, à reculons, marchant à très petits pas, ne quittant pas le jeune homme des yeux, pendant que celui-ci la voyait à peine, maintenant, tellement ses paupières étaient gonflées de larmes...

Et la porte se referma. Et ce fut tout.

Bernard, assis, sembla s'affaisser sur sa chaise. Sa belle tête se balança sur les épaules et rencontrant le dossier, par derrière, s'y appuya un moment.

Pendant quelques secondes il eut un éblouissement, il perdit connaissance, les yeux clos, les lèvres entr'ouvertes, de la sueur froide sur le front... de la glace coulant dans ses veines...

Puis, il revint à lui.

Au même moment le juge cessait d'écrire.

— Bernard, je vais clore provisoirement mon enquête. Vous ne quitterez plus votre cellule désormais que si j'ai quelque grave indice sur lequel je doive vous interroger. Vous ne sortirez plus de prison que pour comparaître en cour d'assises — Vous tenez toujours à être condamné

— Je le veux !

— Eh, bien, puisque, au contraire des autres, l'acquittement serait pareil pour vous à un châtiment, je vous engage, devant les jurés à sortir de votre réserve ...si vous voulez échapper à cet acquittement.

Bernard ne répondit pas.

L'enquête traîna en longueur longtemps encore. M. de Montaiglon espérait dans le hasard.

Puis il finit, de guerre lasse, par envoyer le dossier à la chambre des mises en accusation.

Et le jour vint où Bernard comparut en cour d'assises.

Cette affaire avait fait un bruit énorme et tous les journaux de Paris étaient représentés dans l'auditoire.

Le mystère profond qui n'avait pas cessé d'entourer Bernard avait excité la plus vive curiosité.

Et quand il entra, tous les regards convergèrent vers lui.

Il semblait ne rien voir et ne rien entendre.

Il marcha droit à son banc.

S'il s'était retourné pourtant, il eût vu, au dernier rang du public, se dissimulant, une femme très pâle dont les yeux ardents ne quittaient pas son visage.

C'était sa mère.

Et le président, les premières dépositions entendues, s'adressa à l'inculpé, au milieu d'un silence solennel :

— Qui êtes-vous ?

Et dans le public haletant, au plus haut point surexcité, on attendit la réponse.

XI

Qui êtes-vous ?

Qui était-il ? quelles passions, quelle fatalité, quel sacrifice ou quels malheurs l'avaient amené là où il se trouvait maintenant, sur le banc de cette cour d'assises où il s'accusait d'un crime ?

Il est temps de l'expliquer et nous allons pour cela transporter nos lecteurs dans un des coins les plus pittoresques et les plus sauvages de la Corse.

De Santa-Maria-d'Ornano à Zicavo, le paysage est superbe. Ce ne sont que collines couvertes d'une végétation luxuriante, yeuses au tronc robuste qui balancent leurs basses branches palpitantes au-dessus des torrents tumultueux ; châtaigniers énormes, comme il n'est pas possible d'en trouver de plus majestueux, de plus gigantesques en aucun point du monde ; puis des champs cultivés où les haches des bûcherons ont abattu les forêts séculaires.

(La suite à demain.) JULES MARY.